



La pression sociale et fiscale réelle du salarié moyen au sein de l'UE en 2026

Juillet 2026 • 17^{ème} édition

Nicolas Marques | Cécile Philippe | James Rogers



L'Institut économique Molinari (IEM) est un organisme de recherche et d'éducation dont la mission est de favoriser une meilleure compréhension des phénomènes et défis économiques, en les rendant accessibles au grand public. A cet effet, il effectue des recherches scientifiques, organise des cercles de réflexion, édite des publications, propose des formations et toutes formes d'enseignement en ce sens.

Ses travaux contribuent à stimuler l'émergence de nouveaux consensus, en proposant une analyse économique des politiques publiques illustrant l'intérêt de réglementations et de fiscalités plus clémentes.

L'IEM est une organisation à but non lucratif, financée par les cotisations volontaires de ses membres, individus, fondations ou entreprises. Affirmant son indépendance intellectuelle, il n'accepte aucune subvention publique.

Reproduction autorisée à des fins éducatives et non commerciales à condition de mentionner la source.

©2026 Institut économique Molinari

ISBN 978-2-931091-34-0

Dépôt légal : 3^{ème} trimestre 2026

Contact : postmaster@institutmolinari.org

Site Internet : www.institutmolinari.org

LA PRESSION SOCIALE ET FISCALE REELLE SUR LE SALARIE MOYEN AU SEIN DE L'UE EN 2026

17^{ème} édition, juillet 2026

Nicolas Marques, Cécile Philippe et James Rogers

Institut Economique Molinari | Paris-Bruxelles

SOMMAIRE

LE CONTEXTE : DES CHARGES ET IMPOTS DIFFICILES A APPREHENDER	7
L'OBJECTIF DE L'ETUDE : ESTIMER LA PRESSION SOCIALE ET FISCALE DES SALARIES MOYENS	9
LES JOURS DE LIBERATION SOCIALE ET FISCALE 2026.....	10
ENSEIGNEMENTS AU NIVEAU DE L'UE	11
La France, l'Autriche et la Belgique restent les pays fiscalisant le plus le salarié moyen	11
La fiscalité augmente et la libération fiscale et sociale recule dans 17 pays de l'UE.....	13
Le taux d'imposition réel est reparti à la hausse dans l'UE depuis 2023	13
Des prélèvements liés avant tout aux cotisations patronales et salariales	14
ENSEIGNEMENTS FRANCAIS.....	15
La remontée de la pression fiscale et sociale en 2026 efface un tiers des gains depuis 2015	15
Une pression fiscale record qui nuit au pouvoir d'achat	16
Une pression fiscale due à l'importance des cotisations sociales.....	17
Une pression sociale et fiscale qui coïncide avec une mauvaise gestion des finances publiques	19
Les prestations sociales ne légitiment pas l'importance des prélèvements sur les salariés	20
Une pression sociale liée à une protection sociale sous capitalisée.....	21
Une pression sociale et fiscale qui ne coïncide pas avec une satisfaction plus élevée.....	24
DETAIL DES CALCULS	25
DEFINITIONS ET METHODOLOGIE	28
QUESTIONS USUELLES.....	30
TABLE DES INFOGRAPHIES	33

Calculs réalisés avec



1. LE CONTEXTE : DES CHARGES ET IMPOTS DIFFICILES A APPREHENDER

Le droit des citoyens à consentir de façon éclairée à l'impôt est devenu un fondement des démocraties modernes avec les révolutions américaine et française de la fin du XVIII^{ème} siècle. L'article 14 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 stipule que « *Tous les Citoyens ont le droit de constater, par eux-mêmes ou par leurs représentants, la nécessité de la contribution publique, de la consentir librement, d'en suivre l'emploi, et d'en déterminer la quotité, l'assiette, le recouvrement et la durée* ».

Pour autant, l'application de ce principe est devenue de plus en plus ardue. L'impôt sur le revenu – apparu en Grande-Bretagne en 1842, en Allemagne en 1893 ou en France en 1914 – n'est en général qu'une charge parmi d'autres. Le financement des systèmes obligatoires de protection sociale assurantiels de type bismarckien (1883), assistanciel de type beveridgien (1942) a mobilisé au fil des années des contributions de plus en plus significatives. C'est notamment le cas en France, pays dans lequel l'essor de la protection sociale publique (1910, 1945...) a donné lieu à un financement mixte assis sur les salaires (cotisations patronales et salariales) puis sur tous les revenus depuis la fin du baby-boom et la dégradation des comptes sociaux (CSG, CRDS...). En parallèle, la donne a aussi été complexifiée avec la montée en puissance de la TVA, innovation française de 1954 reprise ensuite dans toute l'Union européenne.

L'essor de la pression sociale et fiscale est traditionnellement mesuré de façon macroéconomique, en rapportant le poids des impôts et charges au Produit intérieur brut (PIB). Cette mesure a l'avantage d'être un standard, mais elle a l'inconvénient d'agréger des charges pesant sur des agents économiques (entreprises, salariés...) et des assiettes radicalement différentes (salaires, plus-values, bénéfices...).

Même si *in fine* la fiscalité est toujours économiquement supportée par des individus, avec un lien économique et juridique plus ou moins simple à décoder¹, les approches macroéconomiques sont relativement peu parlantes pour la majorité d'entre nous. En quoi est-ce utile de savoir que les prélèvements obligatoires sont plus ou moins élevés si l'on pense, à tort, ne pas être concerné par cet effort collectif ?

La réalité des prélèvements obligatoires est sans rapport avec les ordres de grandeur que les citoyens ont en tête. Ceux concernés par l'impôt sur le revenu ont tendance à se focaliser sur ce dernier, en relativisant l'impact sur le pouvoir d'achat de prélèvements moins visibles tels que les cotisations sociales ou la TVA. Or, les cotisations sociales représentent l'essentiel des prélèvements obligatoires supportés par le salarié moyen européen, sauf au Danemark (Figure 1 page 8).

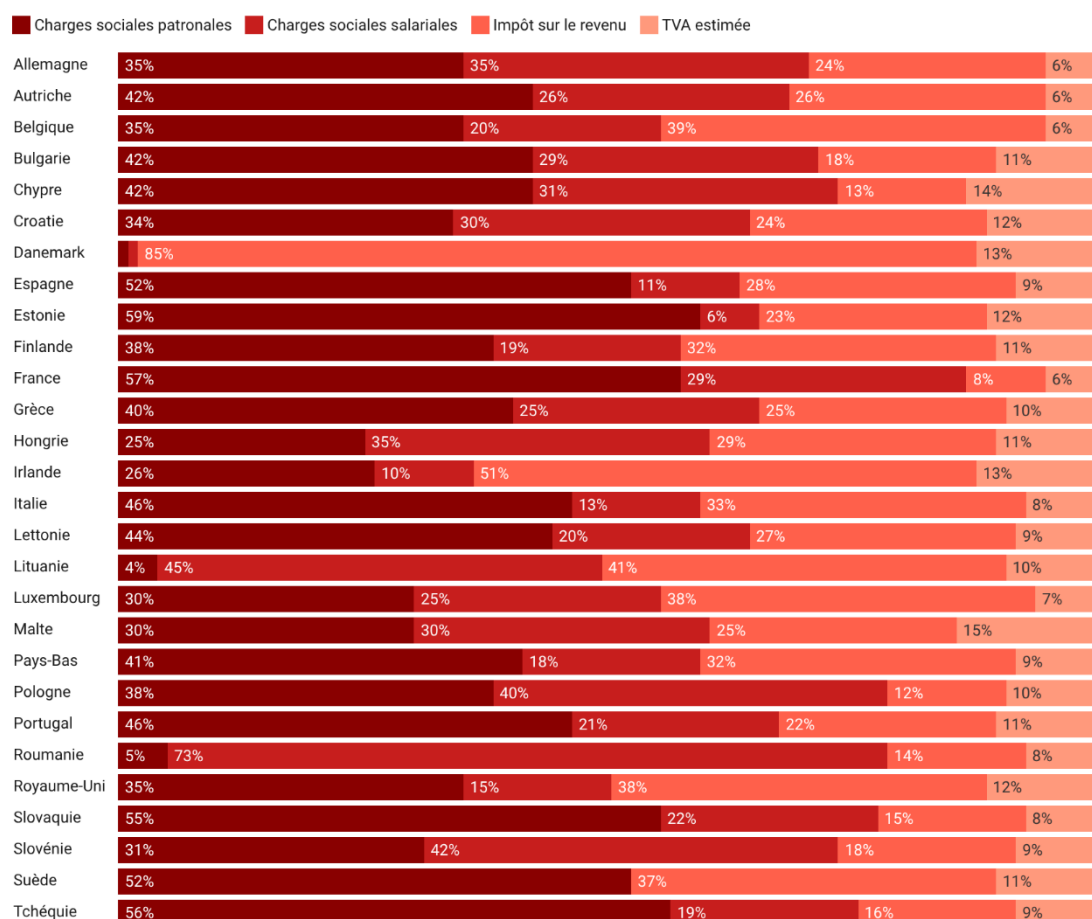
Pourtant, l'impôt ou la cotisation sociale sont l'affaire de tous et la transparence sur ces questions relève de l'impératif démocratique.

Une grande partie des actifs considère aussi que sa contribution au financement des systèmes sociaux se limite aux contributions « salariales ». Cette relative myopie est liée au fait que les pays ont recours à une combinaison de cotisations sociales « patronales » et « salariales », contribuant à rendre peu lisible le coût réel de la protection sociale. Dans certains pays, les taux de ces cotisations sociales sont proches. C'est notamment le cas en Allemagne, Hongrie, Luxembourg, Pologne ou Royaume-Uni. Dans

d'autres pays, les taux de cotisations « patronales » sont sensiblement plus élevés que les cotisations « salariales ». C'est notamment le cas en Estonie, Espagne, ou Italie. Cette distinction « patronal/salarial », qui pourrait laisser croire que les employeurs contribuent dans des proportions variables, est trompeuse. D'un point de vue économique, les cotisations « patronales » comme « salariales » sont payées par l'employeur au titre de l'activité du salarié. Elles vont en déduction des sommes que ce dernier pourra librement dépenser, d'où l'intérêt de la méthodologie employée dans cette étude.

La TVA représente aussi une part significative des recettes publiques. Il s'agit d'un impôt particulièrement difficile à appréhender globalement. Prélevé à la source par le vendeur, son coût global sur l'année n'est pas facile à quantifier par les contribuables.

Figure 1 : Répartition des charges et impôts sur le salarié moyen en 2026



Source : Institut économique Molinari, calculs réalisés avec EY pour des salariés moyens célibataires sans enfant et la fiscalité applicable en 2026.

2. L'OBJECTIF DE L'ETUDE : ESTIMER LA PRESSION SOCIALE ET FISCALE DES SALARIES MOYENS

L'objectif de cette étude est d'estimer la pression sociale et fiscale qui pèse réellement sur le salarié moyen dans chacun des 27 pays membres de l'Union européenne (UE) ainsi qu'au Royaume-Uni.

Cette étude entend éclairer les citoyens dans un domaine particulièrement difficile à suivre pour un non-spécialiste. Elle repose sur une démarche permettant de visualiser, clairement et simplement, l'ampleur des charges et des impôts pour déterminer le jour symbolique de « libération sociale et fiscale » pour les salariés moyens des différents pays de l'UE.

Les calculs partent de ce que paie l'employeur au titre du salarié, ce qu'on appelle parfois le « salaire complet » ou le « super brut ». Cette somme finance les cotisations sociales dites « patronales » et le salaire « brut ». Pour passer du salaire « brut » au « pouvoir d'achat réel » du salarié, il faut ensuite déduire les cotisations sociales, l'impôt sur le revenu et la TVA associée aux consommations de biens et services.

Cette étude permet de mesurer le coût réel des services publics et de la sécurité sociale pour un salarié moyen célibataire et sans enfant.

Ce coût est établi en agrégeant les principaux impôts ou charges qu'il supporte, directement ou indirectement : charges sociales (patronales et salariales), impôt sur le revenu et TVA. Tous ces prélèvements obligatoires, pris au titre du travail ou de la consommation, sont intégralement financés par les fruits de l'activité des salariés moyens. Ils réduisent *in fine* d'autant leur pouvoir d'achat réel. Ils sont calculés sur des assiettes cohérentes dans le cadre d'un salarié ayant le revenu moyen du pays en question. Ce salarié est célibataire et sans enfant, notion pouvant influencer sur l'impôt sur le revenu dans certains pays.

Les charges et impôts sont rapportés au « salaire complet » ou « super brut » du salarié moyen, ce qui permet de calculer le taux de pression sociale et fiscale réel dans chacun des pays de l'UE. Les pourcentages n'étant pas parlants pour tous, le calcul est rapporté à une année pour déduire le moment à partir duquel le salarié moyen recouvre la liberté d'utiliser, comme il veut, son pouvoir d'achat, en consommant ou épargnant.

Précisons que les charges sociales permettent de financer des services collectifs dont les salariés bénéficient directement ou indirectement à des degrés divers. Cet indicateur mesure donc la date à partir de laquelle le salarié devient libre d'utiliser, comme il le souhaite, les fruits de son travail et non la date à partir de laquelle le salarié cesserait de « travailler pour la collectivité ».

3. LES JOURS DE LIBERATION SOCIALE ET FISCALE 2026

Calendrier 1 : Les jours de libération sociale et fiscale en 2026

Avril	Mai	Juin	Juillet
		3 Portugal	
		3 Estonie	
		4 Lituanie	4 Italie
		4 Croatie	
		8 Luxembourg	
		8 Lettonie	
	10 Royaume-Uni	12 Pologne	
		12 Grèce	
		12 Moyenne UE	
		12 Finlande	
		14 Tchéquie	14 Allemagne
		14 Slovénie	
		15 Espagne	17 Belgique
		15 Suède	17 Autriche
		16 Pays-Bas	
		19 Hongrie	
		20 Roumanie	22 France
20 Malte	22 Irlande	20	
	24 Bulgarie		
26 Chypre	27 Danemark	27 Slovaquie	

Source : Institut économique Molinari, calculs réalisés avec EY pour des salariés moyens célibataires sans enfant et la fiscalité applicable en 2026.



Source : Institut économique Molinari, calculs réalisés avec EY pour des salariés moyens célibataires sans enfant et la fiscalité applicable en 2026.

4. ENSEIGNEMENTS AU NIVEAU DE L'UE

La France, l'Autriche et la Belgique restent les pays fiscalisant le plus le salarié moyen

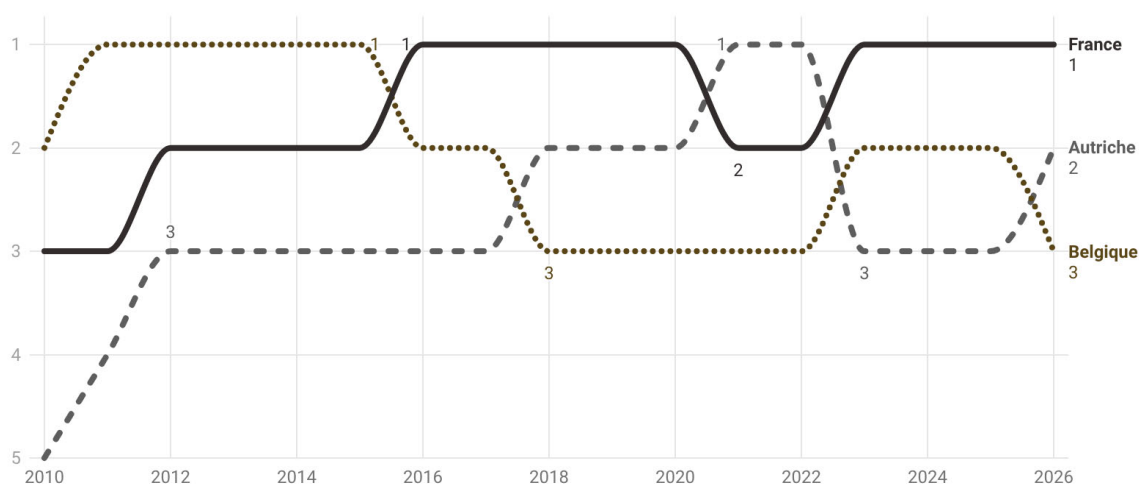
La France est championne des prélèvements obligatoires en 2026, avec une libération sociale et fiscale le 22 juillet. Jusqu'à cette date, le salarié moyen célibataire n'a pas de contrôle direct sur l'affectation des fruits de son travail. La fiscalité sur le salarié moyen ressort à 55,6 % lorsqu'on tient compte des cotisations sociales, de la CSG et de la CRDS, de l'impôt sur le revenu et de la TVA. Elle augmente par rapport à l'an passé (+1,20 %), avec à la clef le recul de quatre jours de la libération fiscale et sociale.

L'Autriche est 2^{ème} sur le podium, avec une libération sociale et fiscale le 17 juillet. La fiscalité sur le salarié moyen ressort à 54 %, en hausse par rapport à l'an passé (+0,6 %), ce qui génère un recul de trois jours de la libération fiscale et sociale. La fiscalité a augmenté en raison du caractère progressif de l'impôt sur le revenu : les salaires bruts ayant progressé plus rapidement que la revalorisation des tranches d'imposition, l'impôt sur le revenu a augmenté plus vite que les revenus.

La Belgique est 3^{ème} sur le podium avec une libération sociale et fiscale le 17 juillet, 3 heures avant l'Autriche. La fiscalité sur le salarié moyen est à 53,99 % avec un recul d'un jour de la libération fiscale et sociale.

Depuis 2012, ces 3 pays sont les champions de la fiscalisation du salarié moyen dans l'Union européenne, mais l'ordre du trio de tête a changé périodiquement. En 2026, l'Autriche devient deuxième et prend la place qu'occupait l'an passé la Belgique (Figure 2).

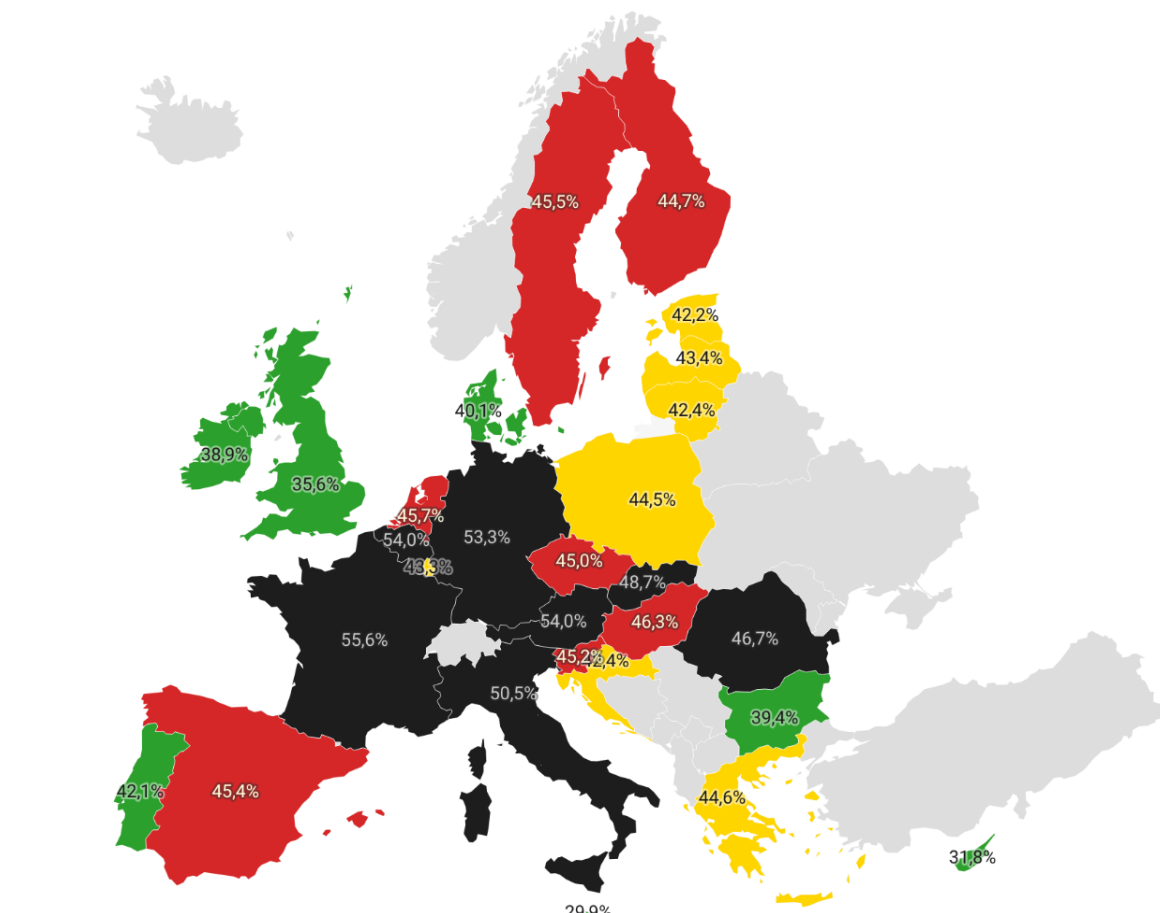
Figure 2 : Evolution du podium de la fiscalité sur les salariés moyens (2010-2026)



Source : Institut économique Molinari, calculs réalisés avec EY pour des salariés moyens célibataires sans enfant.

L'Allemagne et **l'Italie** suivent avec respectivement 53,3 % et 50,5 % de prélèvements obligatoires et des libérations sociales et fiscales les 14 et 4 juillet.

■ < 42.2% ■ 42.2%–44.6% ■ 44.6%–46.5% ■ ≥ 46.5%



Source : Institut économique Molinari, calculs réalisés avec EY pour des salariés moyens célibataires sans enfant et la fiscalité applicable en 2026.

La fiscalité augmente et la libération fiscale et sociale recule dans 17 pays de l'UE

Sur un an, dix-sept pays de l'UE connaissent une augmentation des prélèvements obligatoires conduisant à un recul de la date de la libération fiscale et sociale. Il s'agit de la Belgique, de l'Espagne, du Luxembourg, de la Roumanie, de la Slovénie et de la Tchéquie (-1 jour de liberté fiscale et sociale), de Chypre, de l'Estonie, de la Lituanie et de la Pologne (-2 jours), de l'Autriche, de la Croatie et de la Slovaquie (-3 jours), de la France et de l'Italie (-4 jours), de Malte (-5 jours), de l'Allemagne (-6 jours).

Cinq pays sont stables : la Bulgarie, la Hongrie, l'Irlande, la Lettonie et les Pays-Bas.

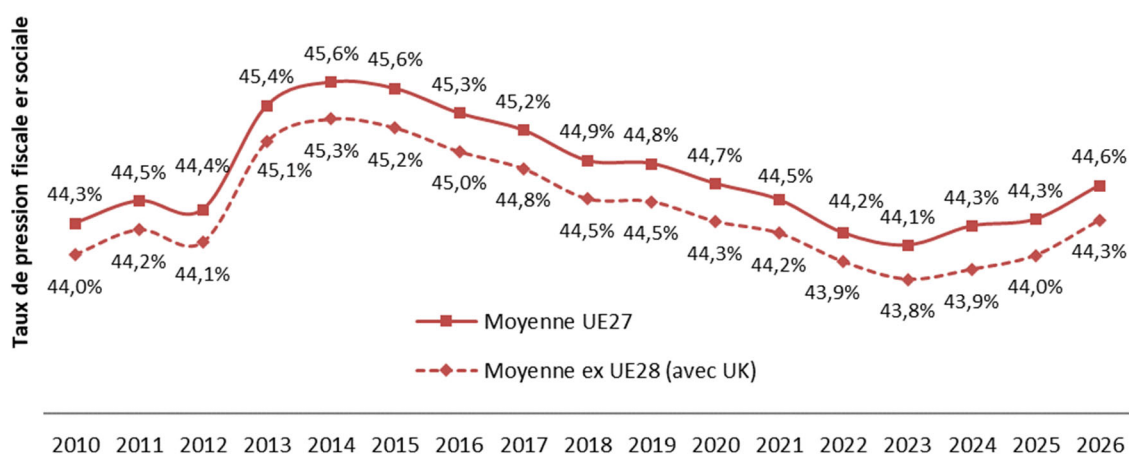
Cinq pays ont enregistré une baisse des prélèvements permettant de récupérer des jours de liberté fiscale et sociale. C'est le cas au Danemark (+1 jour), en Finlande et Suède (+2 jours), en Grèce (+3 jours) et au Portugal (+4 jours).

Le taux d'imposition réel est reparti à la hausse dans l'UE depuis 2023

En 2026, le taux réel d'imposition du salarié est de 44,6 % dans l'UE à 27. Il est en hausse de 0,3 % par rapport à 2025 et de 0,5 % par rapport au creux de 2023 (Figure 3).

Concrètement, un salarié moyen générant 100 € de revenus avant charges et impôts supporte 44,60 € de prélèvements obligatoires en 2026. Il peut, *in fine*, disposer à sa guise de 55,40 € de pouvoir d'achat réel. C'est 0,3 € de moins qu'en 2025 et 0,5 € de moins qu'en 2023.

Figure 3 : Taux de pression sociale et fiscale sur le salarié moyen de l'UE



Source : Institut économique Molinari, calculs réalisés avec EY pour des salariés moyens célibataires sans enfant.

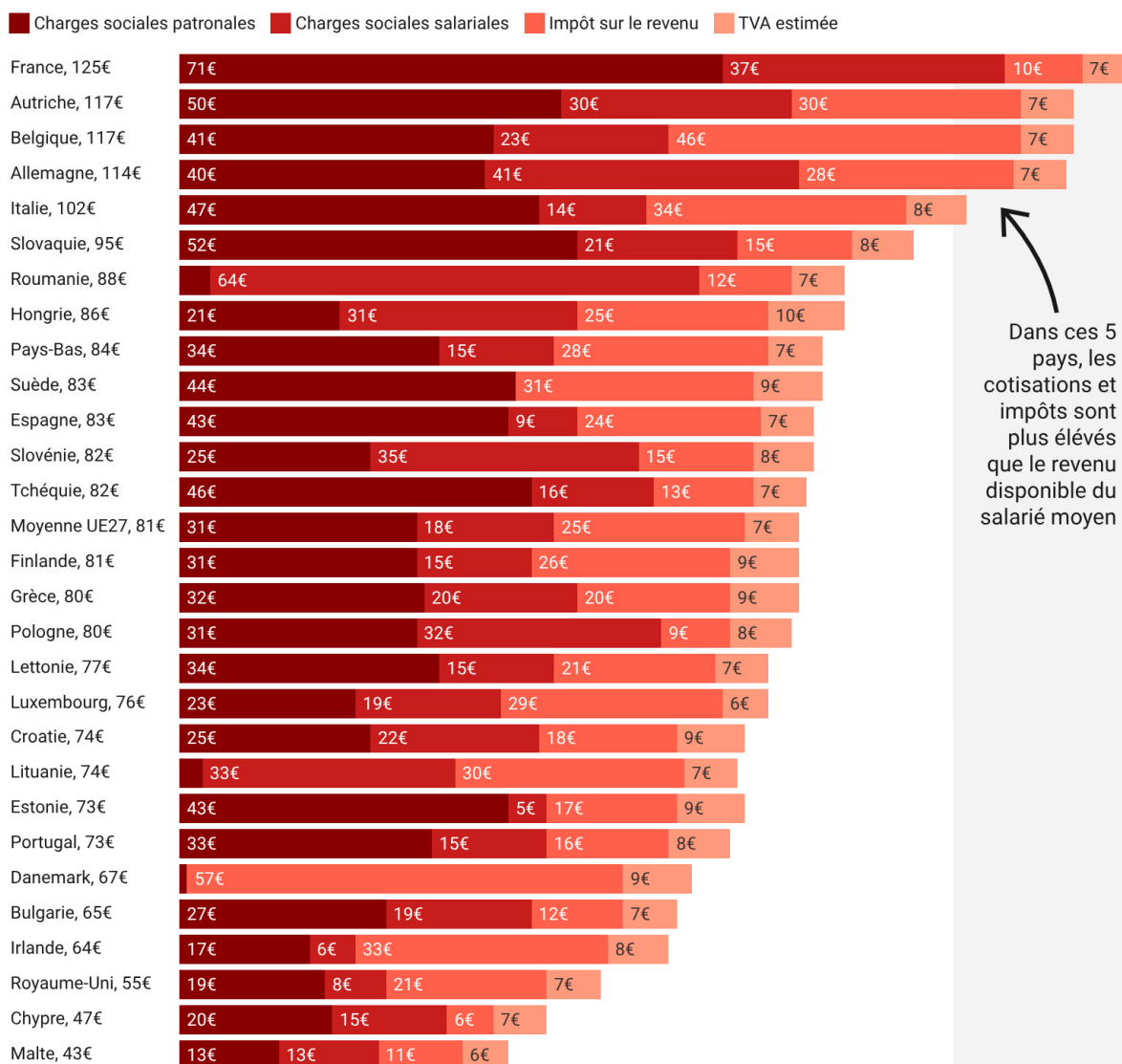
Des prélèvements liés avant tout aux cotisations patronales et salariales

En 2026, l'employeur moyen de l'UE débourse 181 € pour que son salarié dispose de 100 € de revenu disponible, tout en s'acquittant de 81 € de charges et d'impôts, dont 49 € de cotisations patronales et salariales (Figure 4).

L'employeur français débourse 225 € – dont 71 € de cotisations patronales et 37 € de cotisations salariales – pour que son salarié moyen dispose de 100 € de salaire net d'impôts. C'est le record au sein de l'UE, la France étant le seul pays où les cotisations sociales sont plus importantes que le pouvoir d'achat net d'impôt.

A l'opposé, les employeurs à Malte distribuent 143 € – dont 26 € de cotisations patronales et salariales – pour générer 100 € de pouvoir d'achat réel.

Figure 4 : Charges et impôts pour 100 € de revenu disponible en 2026



Source : Institut économique Molinari, calculs réalisés avec EY pour des salariés moyens célibataires sans enfant et la fiscalité applicable en 2026.

5. ENSEIGNEMENTS FRANCAIS

La remontée de la pression fiscale et sociale en 2026 efface un tiers des gains depuis 2015

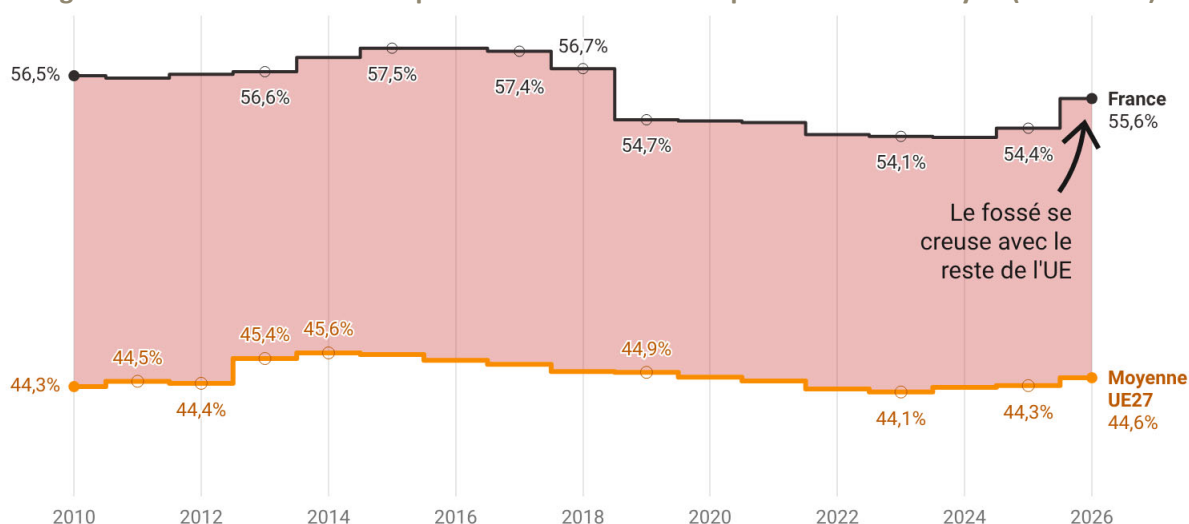
L'étude montre que la pression sociale et fiscale sur le salarié moyen augmente significativement en 2026. Elle est en hausse de 1,2 point par rapport à l'an passé et de 1,4 point par rapport à 2024 et atteint 55,6 %, un niveau inégalé depuis 2019 (Figure 5).

Le poids des prélèvements obligatoires sur le salarié moyen avait diminué très significativement depuis le record de 2015 (57,5 %). Cette baisse était en grande partie liée au remplacement du CICE par un allègement de cotisations patronales à hauteur de 6 points, avec des cotisations patronales à 43 % du salaire brut en 2019 (contre 49 % en 2018). En complément, le premier programme présidentiel d'Emmanuel Macron intégrait un volet baisse des cotisations salariales de 3,15 points avec la suppression des cotisations maladie et chômage (en partie contrebalancée par une augmentation de la CSG de 1,7 point et une baisse du seuil d'entrée dans la tranche à 30 % de l'impôt sur le revenu).

La fiscalité sur le salarié remonte en 2026, principalement en raison de la baisse des allègements de cotisations patronales. Les dispositifs en vigueur avant 2026 – réduction générale de cotisations, réduction maladie, réduction d'allocations familiales – ont été fusionnés. Le taux réduit de cotisation patronale maladie (7 % du salaire brut au lieu de 13 % pour les salaires inférieurs à 2,5 SMIC) dit « bandeau maladie » a été supprimé. Il en va de même pour le taux réduit de cotisation patronale famille (3,45 % au lieu de 5,25 % pour les salaires inférieurs à 3,3 SMIC) dit « bandeau famille ». En contrepartie, l'employeur d'un salarié moyen bénéficie d'une Réduction générale dégressive unique (RGDU) qui représente un allègement équivalent à 5 % du salaire brut. Au global, l'opération est perdante pour le salarié moyen dont les cotisations sociales augmentent de 2,8 % du salaire brut.

A cela s'ajoute deux effets de moindre ampleur : l'augmentation du taux patronal de la cotisation d'assurance vieillesse déplafonnée qui porte sur la totalité du salaire (2,11 % au lieu de 2,02 %) et l'augmentation de l'impôt sur le revenu résultant du mécanisme de tranches (lorsque le salaire imposable augmente plus vite que la réévaluation des tranches d'imposition, l'impôt augmente même si les taux ne changent pas).

Figure 5 : Evolution du taux de pression sociale et fiscale pour un salarié moyen (2010-2026)



Source : Institut économique Molinari, calculs réalisés avec EY pour des salariés moyens célibataires sans enfant.

Une pression fiscale record qui nuit au pouvoir d'achat

Le système fiscal et social contribue à réduire significativement le pouvoir d'achat réel. Alors que l'employeur français fait face à un coût du travail du même ordre que les pays du nord de l'UE, en 9^{ème} position entre le Danemark et la Suède, son salarié moyen a un pouvoir d'achat intermédiaire entre celui des pays du nord et des pays du sud. La fiscalité est si importante, avec 55,6 % de charges et impôts, qu'il ne reste *in fine* que 28 400 € de pouvoir d'achat réel, plaçant le salarié moyen au 11^{ème} rang dans l'UE, entre la Belgique et Chypre.

Tableau 1 : Passage du salaire complet au pouvoir d'achat réel

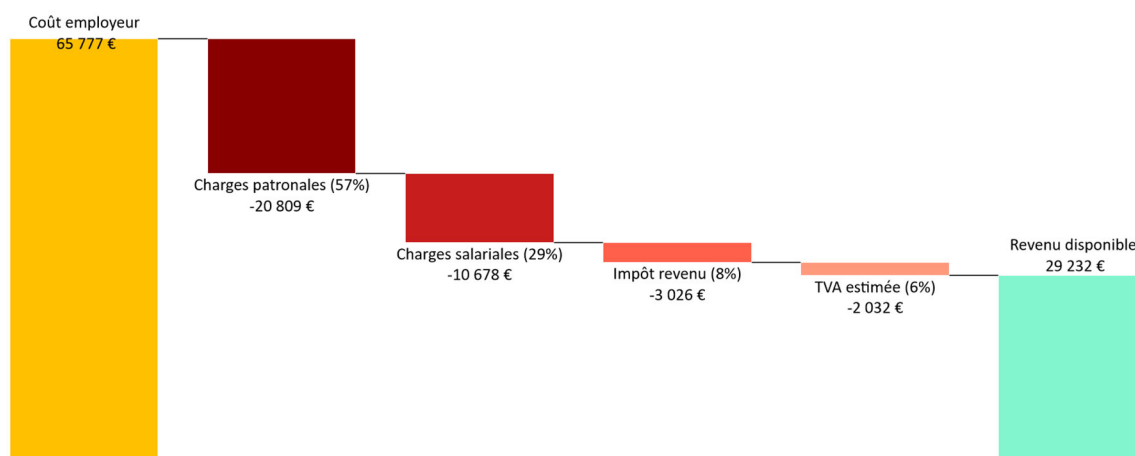
Rang dans l'UE	Coût employeur (brut + cotisations patronales)			- Charges, impôt sur le revenu et TVA (en % du salaire complet)		= Revenu disponible du salarié (net de charges, impôt sur le revenu et TVA)		
1	Luxembourg	85 277 €	30%	France	55,6%	Luxembourg	48 354 €	65%
2	Pays-Bas	80 905 €	23%	Autriche	54,0%	Royaume-Uni	45 463 €	56%
3	Autriche	80 141 €	22%	Belgique	54,0%	Pays-Bas	43 925 €	50%
4	Allemagne	77 591 €	18%	Allemagne	53,3%	Irlande	43 619 €	49%
5	Belgique	75 046 €	14%	Italie	50,5%	Danemark	41 011 €	40%
6	Irlande	71 376 €	9%	Slovaquie	48,7%	Autriche	36 851 €	26%
7	Royaume-Uni	70 560 €	7%	Roumanie	46,7%	Allemagne	36 223 €	24%
8	Danemark	68 482 €	4%	Hongrie	46,3%	Suède	35 613 €	22%
9	France	65 777 €		Pays-Bas	45,7%	Finlande	35 369 €	21%
10	Suède	65 306 €	-1%	Suède	45,5%	Belgique	34 532 €	18%
11	Finlande	63 900 €	-3%	Espagne	45,4%	France	29 232 €	
12	Italie	46 301 €	-30%	Slovénie	45,2%	Chypre	23 463 €	-20%
13	Espagne	41 413 €	-37%	Tchéquie	45,0%	Italie	22 900 €	-22%
14	Chypre	34 385 €	-48%	Finlande	44,6%	Espagne	22 620 €	-23%
15	Slovénie	32 225 €	-51%	Grèce	44,6%	Estonie	18 406 €	-37%
16	Estonie	31 828 €	-52%	Pologne	44,5%	Malte	18 194 €	-38%
17	Grèce	30 689 €	-53%	Lettonie	43,4%	Slovénie	17 666 €	-40%
18	Tchéquie	30 416 €	-54%	Luxembourg	43,3%	Grèce	17 014 €	-42%
19	Portugal	27 953 €	-58%	Croatie	42,4%	Tchéquie	16 735 €	-43%
20	Pologne	27 552 €	-58%	Lituanie	42,4%	Portugal	16 184 €	-45%
21	Lituanie	26 213 €	-60%	Estonie	42,2%	Pologne	15 293 €	-48%
22	Malte	25 951 €	-61%	Portugal	42,1%	Lituanie	15 101 €	-48%
23	Croatie	25 444 €	-61%	Danemark	40,1%	Croatie	14 654 €	-50%
24	Slovaquie	25 236 €	-62%	Bulgarie	39,3%	Lettonie	14 103 €	-52%
25	Lettonie	24 936 €	-62%	Irlande	38,9%	Hongrie	13 032 €	-55%
26	Hongrie	24 274 €	-63%	Royaume-Uni	35,6%	Slovaquie	12 935 €	-56%
27	Roumanie	19 410 €	-70%	Chypre	31,8%	Roumanie	10 347 €	-65%
28	Bulgarie	16 907 €	-74%	Malte	29,9%	Bulgarie	10 254 €	-65%

Source : Institut économique Molinari, calculs réalisés avec EY pour des salariés moyens célibataires sans enfant et la fiscalité de 2026.

Une pression fiscale due à l'importance des cotisations sociales

La pression fiscale s'explique avant tout par les charges patronales (57 %), salariales (39 %) et accessoirement par l'impôt sur le revenu (8 %) ou la TVA (6 %, cf. Figure 6).

Figure 6 : Impact de la fiscalité sur le pouvoir d'achat du salarié moyen français en 2026



Source : Institut économique Molinari, calculs réalisés avec EY pour des salariés moyens célibataires sans enfant et la fiscalité de 2026.

Cette situation est la conséquence de la pratique française conduisant à financer toute une série de politiques par la fiche de paie (santé, formation, logement...). Plus structurellement, elle est liée au recours quasi exclusif à la répartition pour le financement des retraites. Cela génère des effets pervers bien réels, en crispant les relations sociales et freinant les embauches.

L'importance des cotisations sociales génère des tensions avec, d'une part, des employeurs inquiets de l'envolée du coût du travail et, d'autre part, des salariés ayant parfois l'impression d'être mal rémunérés. Les employeurs raisonnent en salaire complet en ajoutant les charges patronales au salaire brut, alors que les salariés raisonnent en pouvoir d'achat réel après impôts. Les premiers constatent qu'ils dépensent plus qu'ailleurs pour leurs employés, tandis que ces derniers considèrent souvent ne pas être récompensés à la hauteur de leur contribution. D'où l'impression que le travail ne paie pas assez, la récurrence des revendications liées au pouvoir d'achat et à la modification du partage de la valeur ajoutée, alors que les indicateurs montrent qu'il est particulièrement favorable aux salariés en France.

La fiscalité incite les employeurs à limiter les embauches et les augmentations de salaires. Cette réalité s'impose à tous, du particulier employeur à la grande entreprise en passant par les PME et les ETI. Elle explique pourquoi les entreprises françaises sont, toutes proportions gardées, plus internationalisées et créatrices d'emplois à l'étranger que leurs concurrentes².

L'importance de la fiscalité française transitant par les salaires contribue à la persistance d'un chômage particulièrement élevé par rapport à nos voisins. Fin juin 2026, la France avait un million de chômeurs en trop par rapport à la moyenne de l'UE. Le taux de chômage était de 8,2 %, contre 5,9 %

en moyenne dans l'Union européenne, soit un excédent de 39 % parmi les 2,6 millions de chômeurs comptabilisés.

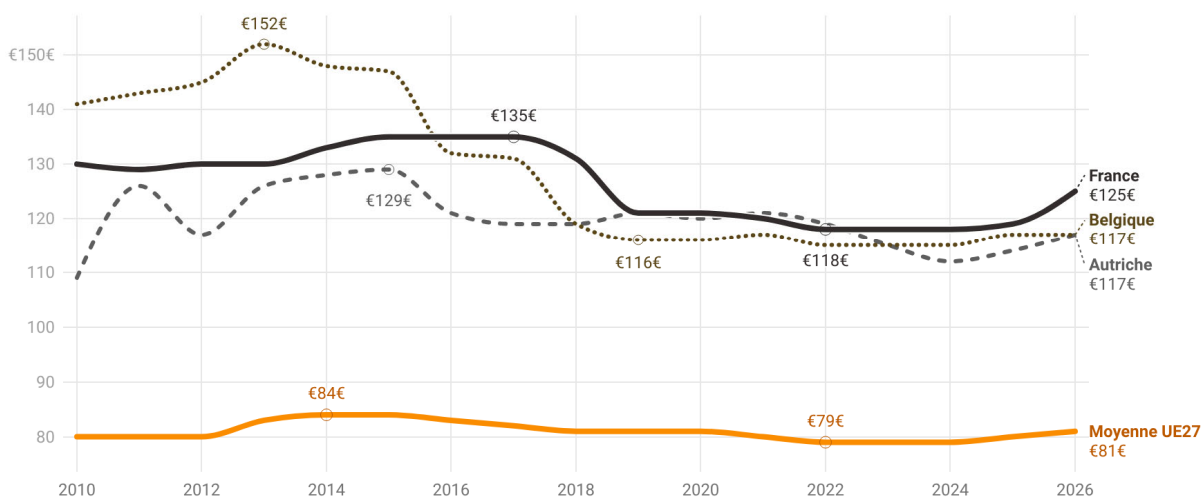
La surfiscalité contribue aussi au départ de salariés. Le développement de l'emploi frontalier est asymétrique avec des déséquilibres majeurs³. Selon Eurostat, 543 000 personnes résidaient en France et travaillaient à l'étranger en 2025, alors que les habitants des pays limitrophes étaient bien moins nombreux à venir travailler dans l'Hexagone (quelques dizaines de milliers selon l'Insee). La France représentait l'an passé 24 % des frontaliers de l'Union européenne, une proportion bien plus élevée que son poids dans la population européenne (15 %) ou la population active (14 %).

Les données de la Banque de France confirment que ce déséquilibre est très significatif. Selon la balance des paiements, les résidents sont allés chercher hors de France 39,1 milliards d'euros de rémunérations en 2025⁴. Dans le sens inverse, les non-résidents sont allés chercher à peine 2,2 milliards d'euros de rémunérations dans l'Hexagone, soit 18 fois moins.

Pour contrebalancer les effets délétères de cette surfiscalité, des mécanismes de réduction de charges patronales ont été mis en place. Ils sont parfois présentés comme des « aides aux entreprises », ce qu'ils ne sont pas. D'un point de vue économique, les cotisations « patronales » comme « salariales » sont acquittées par l'employeur au titre de l'activité du salarié. Financées grâce à la création de richesse, elles augmentent le coût employeur et réduisent le salaire net. Réduire les cotisations patronales est une démarche qui profite aux salariés qui échappent au chômage ou bénéficient d'augmentations de salaires plus attractives. Pour autant, en raison du délabrement des finances publiques, la tendance est à la remise en cause de ces allègements, avec le risque que la compétitivité et le pouvoir d'achat en pâtissent significativement et qu'au final les déficits se creusent encore plus.

Figure 7 : En France, la fiscalité pénalise plus le pouvoir d'achat qu'ailleurs

Cotisations sociales et impôts pour 100 € de pouvoir d'achat nets d'un salarié moyen



Source : Institut économique Molinari, calculs réalisés avec EY pour des salariés moyens célibataires sans enfant et la fiscalité applicable de 2010 à 2026, en tenant compte des cotisations sociales patronales, salariales, de l'impôt sur le revenu et de la TVA.

Précisons que la fiscalité ne ciblant pas la masse salariale pénalise, elle aussi, les salariés. Ils supportent souvent, par ricochet, une part significative des impôts de production ou des impôts sur les sociétés. Lorsque les entreprises n'arrivent pas à reporter ces fiscalités sur leurs consommateurs ou leurs actionnaires, ces impôts riment en effet avec moins d'embauches ou moins d'augmentations de salaires. Une analyse de référence de Fuest et al. estime, par exemple, que 51 % de la charge d'impôt des sociétés est transférée sur les salariés⁵.

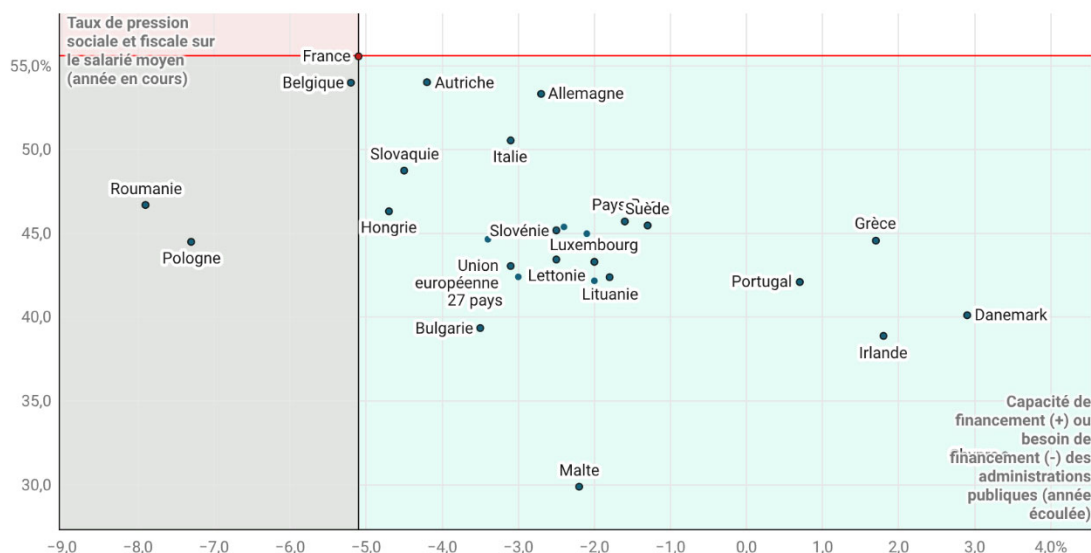
Une pression sociale et fiscale qui coïncide avec une mauvaise gestion des finances publiques

La France a une longue tradition de dérapages publics. Sans équilibre ou excédent budgétaire depuis 1975, elle se classe résolument dans la catégorie des pays vivant au-dessus de leurs moyens.

Le croisement de notre indicateur 2026 et des dernières données publiées par Eurostat confirme le profil atypique de la France (Figure 8). Avec un déficit public représentant 5,1 % du PIB en 2025, elle présente le double inconvénient de figurer dans la catégorie des pays enregistrant les plus forts dérapages des comptes publics, tout en étant la championne des prélèvements sur les salariés moyens :

- 23 pays de l'UE ont des déficits moins significatifs et une fiscalité sur le salarié moyen plus faible (case verte en bas à droite de la) ;
- les 3 pays qui avaient des déficits publics supérieurs l'an passé – la Roumanie, la Pologne et la Belgique – ont une pression sociale et fiscale moindre (case grise en bas à gauche de la).

Figure 8 : Taux de pression sociale et fiscale et solde public des pays de l'UE



Source : Institut économique Molinari avec EY pour le taux de pression sociale et fiscale sur le salarié moyen et Eurostat pour le déficit public [gov_10dd_edpt1]. Lecture : Les pays à droite du trait vertical noir avaient des déficits publics moindres qu'en France l'an passé. Les salariés moyens sous la ligne horizontale rouge ont des charges sociales et impôts moindres qu'en France cette année.

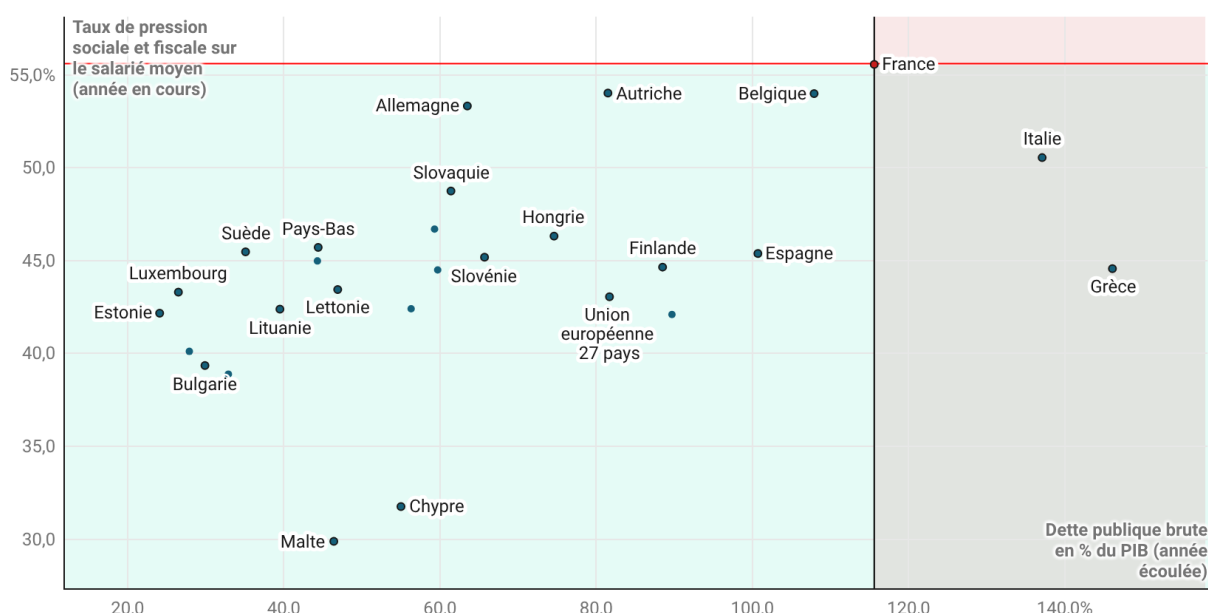
La France, dont la dette publique était inférieure à la moyenne dans les années 1980, est désormais dans une situation difficile. Le niveau d'endettement – 115,6 % du PIB – est très supérieur à la moyenne de l'UE (81,7 %). Et la France présente l'inconvénient de figurer dans la catégorie des pays

enregistrant les plus fortes dettes tout en étant la championne des prélèvements sur les salariés moyens :

- 24 pays de l'UE ont des dettes moins significatives et une fiscalité sur le salarié moyen plus faible (case verte en bas à gauche de la) ;
- les 2 pays qui avaient des dettes publiques supérieures l'an passé - l'Italie et la Grèce - ont une pression sociale et fiscale moindre (case grise en bas à droite de la).

Cette façon de faire, intenable à long terme, est injustifiable d'un point de vue économique. Dans un contexte de stagnation annoncé de la population active, compter sur les générations futures pour éponger les dettes générées par leurs aînés est une démarche de nature à fragiliser la cohésion économique et sociale.

Figure 9 : Taux de pression sociale et fiscale et dette publique des pays de l'UE



Source : Institut économique Molinari avec EY pour le taux de pression sociale et fiscale sur le salarié moyen et Eurostat pour la dette publique [gov_10dd_edpt1]. Lecture : Tous les pays à gauche du trait vertical gris ont une dette publique exprimée en % du PIB moindre qu'en France. Les salariés moyens sous la ligne horizontale grise ont des charges sociales et impôts moindres qu'en France.

Les prestations sociales ne légitiment pas l'importance des prélèvements sur les salariés

Pour certains, la pression fiscale et sociale française est la conséquence d'un choix sociétal avec une protection sociale plus développée. A les entendre, les cotisations sociales financeraient en France un « compromis social » plus généreux qu'ailleurs, sous la forme d'avantages immédiats ou de « salaire différé »⁶ plus attrayants.

Cette idée n'est pas corroborée par les faits.

Lorsqu'on raisonne en dépenses de protection sociale par habitant, la France est 9^{ème} sur 27 dans l'UE derrière 8 pays fiscalisant proportionnellement moins les salariés moyens. L'analyse des dépenses par

fonctions montre que la France est 10^{ème} pour la vieillesse-survie et la maladie-invalidité. Les seuls domaines où la France figure parmi les pays qui dépensent plus sont le chômage, en lien avec un marché du travail plus dégradé et des mécanismes d'indemnisation généreux, ainsi que le logement et l'exclusion sociale (Tableau 2).

Tableau 2 : Des pays fiscalisant moins les salariés moyens ont plus de dépenses sociales

Comparaison de la pression fiscale et sociale sur un salarié moyen (en % du coût employeur) et des dépenses sociales dans des pays une tradition sociale comparable à la France

Pays	Taux de pression sociale et fiscale	Dépense de protection sociale (en € par habitant) ▲	Rang dépense de protection sociale (sur 27 pays)	dont rang vieillesse et survie	dont rang maladie et invalidité	dont rang chômage	dont rang famille	dont logement exclusion
France	55,6%	13 604 €	9/27	10/27	10/27	4/27	9/27	6/27
Suède	45,5%	14 448 €	8/27	6/27	8/27	12/27	6/27	8/27
Belgique	54,0%	15 000 €	7/27	5/27	6/27	8/27	8/27	7/27
Allemagne	53,3%	15 458 €	6/27	8/27	5/27	6/27	3/27	9/27
Finlande	44,6%	15 939 €	5/27	3/27	9/27	2/27	4/27	4/27
Pays-Bas	45,7%	16 383 €	4/27	7/27	3/27	11/27	10/27	1/27
Autriche	54,0%	17 177 €	3/27	2/27	7/27	3/27	5/27	10/27
Danemark	40,1%	18 286 €	2/27	4/27	2/27	5/27	2/27	2/27
Luxembourg	43,3%	28 791 €	1/27	1/27	1/27	1/27	1/27	3/27

Source : Institut économique Molinari d'après EY 2026 et Eurostat Dépenses de prestations sociales par fonction [spr_exp_func] au titre de 2024.

Le pouvoir d'achat du salarié moyen français est significativement plus contraint que dans les pays du nord de l'Europe ayant une tradition sociale proche de la nôtre. Alors que le salarié français coûte légèrement plus que le salarié suédois ou finlandais, son salaire net de cotisations et d'impôts est inférieur de 6 000 euros par an, pour une dépense de protection sociale inférieure (Tableau 3).

Tableau 3 : Comparaison avec deux pays du nord à coût du travail et tradition sociale comparable

	Taux de pression sociale et fiscale sur un salarié moyen	Coût employeur	Revenu disponible du salarié	Dépense de protection sociale (€ par habitant)	Rang dépense de protection sociale (sur 27 pays)
France	55,6 %	65 777 €	29 232 €	13 604 €	9/27
Suède	45,5 %	65 306 €	35 613 €	14 448 €	8/27
Finlande	44,6 %	63 900 €	35 369 €	15 939 €	5/27

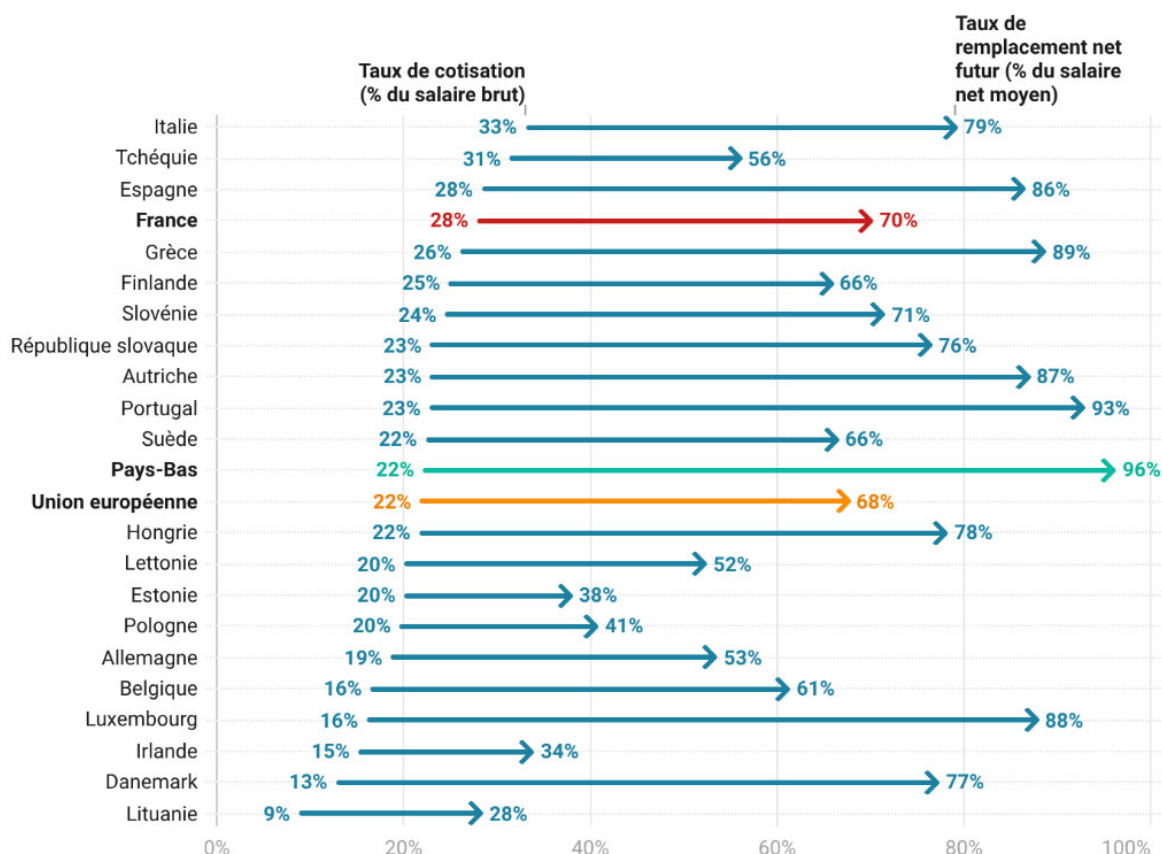
Source : Institut économique Molinari avec EY pour un salarié moyen en 2026 et Eurostat pour les dépenses de protection sociale en 2024.

Une pression sociale liée à une protection sociale sous capitalisée

Les données montrent aussi que l'idée d'un salaire « différé » est trompeuse, le rapport qualité/prix des cotisations retraites française étant particulièrement médiocre en raison de l'absence de capitalisation collective qui permettrait de générer des recettes non fiscales au service des retraites, qui constituent le premier poste de dépense publique.

Les retraites coûtent 28 % du salaire brut, soit 12 500 euros pour un salarié moyen. Alors que le salarié moyen français est 4^{ème} en termes de taux de cotisation retraite dans l'Union européenne, il sera seulement 16^{ème} en taux de remplacement à la retraite, avec en moyenne 70 % du salaire net versé par ses caisses de retraite. Par rapport à la moyenne de l'UE, les cotisations retraites coûtent 6 points de salaire brut en plus, pour un surplus de pension retraite d'à peine 2 points de salaire net (Figure 10).

Figure 10 : En France, le rapport qualité/prix des retraites est mauvais



Source : Institut économique Molinari d'après OCDE (*Pensions at a Glance Database, Pension replacement rates et Mandatory pension contribution rates*) au titre de 2024 avec les cotisations aux régimes obligatoires publics et privés (en % du salaire brut d'un salarié moyen) et les taux de remplacement nets futurs calculés en pourcentage du salaire net de la vie entière.

Cette contreperformance est liée au recours quasi exclusif à la répartition. En France, la répartition représente 97,8 % des pensions versées et la capitalisation retraite seulement 2,2 %⁸. Plus que la dépense globale de retraite – 14,1 % du PIB⁹ – c'est ce choix atypique qui explique le caractère tardif du jour de libération sociale et fiscale.

Dans les pays du nord de l'UE, toutes les cotisations ne servent pas à payer immédiatement les pensions. Elles sont en partie placées, ce qui permet de profiter des performances des marchés financiers. Une partie des pensions est financée par les gains liés aux placements (dividendes et plus-values), ce qui permet de financer des retraites généreuses avec des cotisation retraite moindres.

Grâce à la capitalisation, les salariés néerlandais financent par exemple des prestations retraites futures supérieures aux Français (96 % de taux de remplacement vs 70 %) alors qu'ils cotisent 6

points de moins (22 % du brut vs 28 %, cf. Tableau 4). De même, les salariés suédois bénéficieront d'un niveau de vie relatif en ligne avec les Français, alors qu'ils cotisent 6 points de moins. Et l'écart avec les Danois, champions d'Europe de la capitalisation, est encore plus grand.

Tableau 4 : En France, le sous-développement de la capitalisation retraite pénalise le pouvoir d'achat des salariés moyens

	Taux de pression sociale et fiscale sur un salarié moyen	Taux de cotisation retraite (en % du salaire brut)	Épargne retraite (en % du PIB)	Taux de remplacement futur à la retraite (en % du salaire net moyen)	Rang remplacement futur (sur 27 pays)
France	55,6%	28%	14%	70%	16/27
Pays-Bas	45,7%	22%	141%	96%	1/27
Suède	45,5%	22%	120%	66%	17/27
Danemark	40,1%	13%	202%	77%	10/27

Source : calculs Institut économique avec EY pour un salarié moyen en 2026 et l'OCDE pour 2025 (taux de cotisation retraite, épargne retraite) ou 2024 (taux de remplacement futur).

En France, les régimes de retraite par capitalisation sont peu développés. Ils représentaient 13,5 % du PIB placés fin 2025 contre en moyenne 150 % dans les pays du nord de l'UE, soit un écart de 1 à 11.

Nos calculs montrent que si la France avait le même mode de financement des retraites que les Pays-Bas ou la Suède, avec une capitalisation retraite épaulant la répartition et des cotisations retraite représentant 22 % du salaire brut au lieu de 28 %, le salarié moyen français bénéficierait de 8 jours de liberté fiscale et sociale de plus.

Le coût global pour l'employeur diminuerait de 2 % et le salaire net de cotisations et impôts augmenterait de 2,5 %, en dépit des hausses d'impôt sur le revenu et de TVA acquittée (+7 %) liées à l'augmentation du revenu imposable et du pouvoir d'achat.

Ajoutons que les salariés sont aussi pénalisés en tant que contribuables par l'imprévoyance des administrations en matière de retraites. Dans le secteur public, les retraites des fonctionnaires sont directement financées par le budget des administrations, sauf au Sénat ou à la Banque de France¹⁰. Cela renchérit le coût de production de tous les services publics. Le poids de l'imprévoyance de l'Etat en matière de retraite dégrade le rapport qualité/prix de tous les services publics employant des fonctionnaires. En 2023, le coût des retraites représentait 30 % des crédits alloués à l'Education nationale et 27 % du budget de l'Intérieur¹¹.

Au global, le sous-développement de l'épargne retraite française représente une perte de chance ou une « taxe implicite » de l'ordre de 3 400 euros par an par actif et retraité par rapport aux 3 pays de l'UE ayant le plus misé sur l'épargne retraite (Danemark, Pays-Bas et Suède), soit un manque à gagner 6 % du PIB ou 160 milliards d'euros par an¹².

Contrairement aux idées reçues, la pression sociale et fiscale française ne rime pas avec de meilleurs services publics. C'est, au contraire, la conséquence d'une mauvaise organisation financière du secteur public, avec un sous-développement des recettes non fiscales qui déstabilise l'économie, le pouvoir d'achat et les finances publiques.

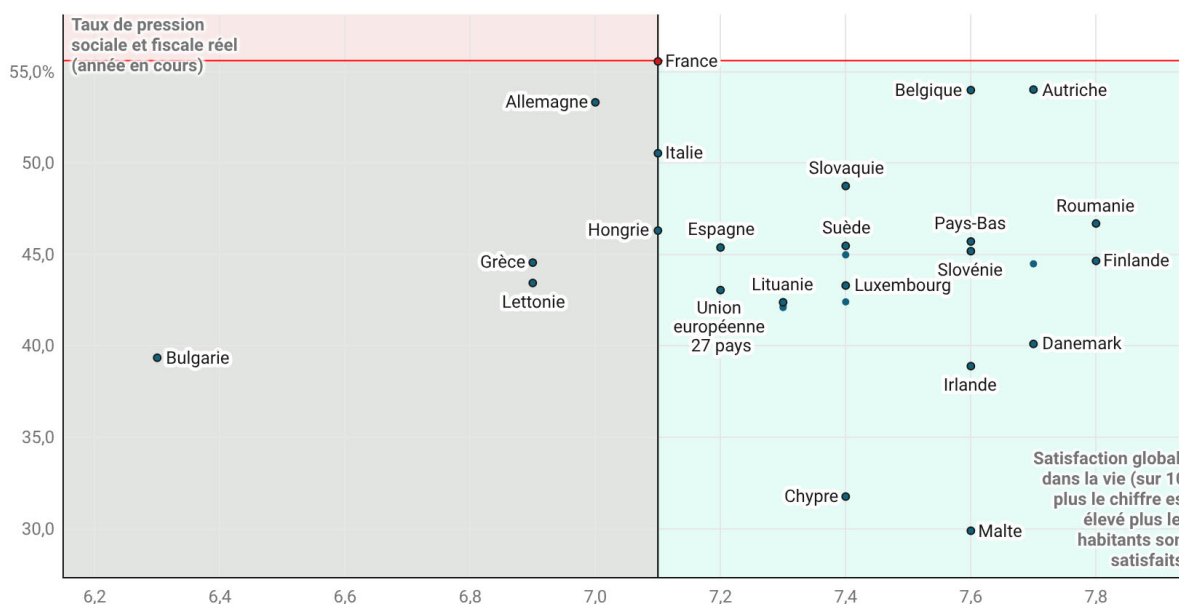
Une pression sociale et fiscale qui ne coïncide pas avec une satisfaction plus élevée

Pour certains, la pression fiscale et sociale française est la conséquence d'un choix sociétal, avec un « compromis social » plus généreux et orienté vers la recherche de bien-être. Cette idée doit être relativisée, voire écartée, le haut niveau de dépense collective français n'étant pas associé à un supplément de bien-être significatif.

L'indicateur de satisfaction dans la vie de l'Union européenne atteste d'un ressenti moyen. La satisfaction des Français est de 7,1 sur 10 en 2025 (10 étant la meilleure note). Elle est inférieure à la moyenne européenne (7,2 sur 10)¹³.

Au sein de l'UE, la France était 21^{ème} ex aequo avec l'Italie et la Hongrie. Seulement quatre pays avaient une satisfaction inférieure : la Bulgarie, la Grèce, la Lettonie et l'Allemagne (Figure 11).

Figure 11 : Taux de pression sociale et fiscale et satisfaction dans la vie dans les pays de l'UE



Source : Institut économique Molinari avec EY pour le taux de pression sociale et fiscale sur le salarié moyen en 2026 et Eurostat pour la satisfaction des européens de 16 ans ou plus en 2025 [ilc_pw01]. Lecture : Les pays à droite du trait vertical noir ont une population plus satisfaite. Les salariés moyens sous la ligne horizontale rouge ont des charges sociales et impôts moindres qu'en France cette année.

6. DETAIL DES CALCULS

Tableau 5 : Salaires complets et disponibles nets de charges, d'impôt sur le revenu et TVA (2026)

Pays	Coût employeur [i]	Charges sociales "patronales"	Salaire brut [ii]	Charges sociales "salariales"	Impôt sur le revenu	Disponible, net de charges & d'impôt sur le revenu	TVA estimée	Total des charges & impôts	Disponible, net de charges, impôt sur le revenu & TVA
Allemagne	77 591 €	14 303 €	63 288 €	14 683 €	9 998 €	38 607 €	2 384 €	41 368 €	36 223 €
Autriche	80 141 €	18 442 €	61 699 €	11 180 €	11 106 €	39 413 €	2 562 €	43 290 €	36 851 €
Belgique	75 046 €	14 205 €	60 841 €	7 912 €	15 868 €	37 061 €	2 529 €	40 514 €	34 532 €
Bulgarie [iii]	16 907 €	2 773 €	14 134 €	1 948 €	1 219 €	10 967 €	713 €	6 653 €	10 254 €
Chypre [iv]	34 385 €	4 589 €	29 796 €	3 412 €	1 377 €	25 007 €	1 544 €	10 922 €	23 463 €
Croatie [v]	25 444 €	3 604 €	21 840 €	3 276 €	2 614 €	15 950 €	1 296 €	10 790 €	14 654 €
Danemark	68 482 €	318 €	68 164 €	159 €	23 367 €	44 638 €	3 627 €	27 471 €	41 011 €
Espagne	41 413 €	9 715 €	31 698 €	2 060 €	5 362 €	24 276 €	1 657 €	18 794 €	22 620 €
Estonie	31 828 €	7 897 €	23 930 €	862 €	3 106 €	19 963 €	1 557 €	13 422 €	18 406 €
Finlande	63 900 €	11 007 €	52 893 €	5 318 €	9 010 €	38 565 €	3 196 €	28 531 €	35 369 €
France	65 777 €	20 809 €	44 968 €	10 678 €	3 026 €	31 264 €	2 032 €	36 545 €	29 232 €
Grèce	30 689 €	5 491 €	25 198 €	3 369 €	3 376 €	18 453 €	1 439 €	13 675 €	17 014 €
Hongrie	24 274 €	2 793 €	21 482 €	3 974 €	3 222 €	14 285 €	1 254 €	11 242 €	13 032 €
Irlande	71 376 €	7 218 €	64 158 €	2 695 €	14 321 €	47 142 €	3 524 €	27 758 €	43 619 €
Italie	46 301 €	10 685 €	35 616 €	3 148 €	7 804 €	24 664 €	1 763 €	23 400 €	22 900 €
Lettonie	24 936 €	4 760 €	20 176 €	2 118 €	2 922 €	15 136 €	1 033 €	10 833 €	14 103 €
Lituanie	26 213 €	456 €	25 757 €	5 023 €	4 527 €	16 207 €	1 106 €	11 112 €	15 101 €
Luxembourg	85 277 €	10 981 €	74 296 €	9 139 €	13 975 €	51 182 €	2 828 €	36 923 €	48 354 €
Malte [vi]	25 951 €	2 359 €	23 592 €	2 359 €	1 908 €	19 325 €	1 130 €	7 757 €	18 194 €
Pays-Bas	80 905 €	15 123 €	65 782 €	6 561 €	12 079 €	47 143 €	3 218 €	36 981 €	43 925 €
Pologne	27 552 €	4 683 €	22 868 €	4 911 €	1 429 €	16 528 €	1 235 €	12 259 €	15 293 €
Portugal	27 953 €	5 365 €	22 588 €	2 485 €	2 611 €	17 492 €	1 308 €	11 769 €	16 184 €
Roumanie [vii]	19 410 €	427 €	18 983 €	6 644 €	1 234 €	11 105 €	758 €	9 063 €	10 347 €
Royaume-Uni	70 560 €	8 687 €	61 873 €	3 655 €	9 594 €	48 624 €	3 161 €	25 096 €	45 463 €
Slovaquie	25 236 €	6 707 €	18 529 €	2 668 €	1 880 €	13 981 €	1 045 €	12 300 €	12 935 €
Slovénie	32 225 €	4 469 €	27 756 €	6 134 €	2 595 €	19 027 €	1 360 €	14 558 €	17 666 €
Suède	65 306 €	15 613 €	49 693 €	- €	10 930 €	38 762 €	3 149 €	29 693 €	35 613 €
Tchéquie	30 416 €	7 683 €	22 732 €	2 637 €	2 135 €	17 961 €	1 226 €	13 681 €	16 735 €
Moyenne UE27	45 124 €	7 626 €	37 498 €	4 499 €	6 209 €	26 791 €	1 811 €	20 145 €	24 979 €
Moyenne ex UE28 (avec UK)	46 070 €	7 701 €	38 369 €	4 492 €	6 358 €	27 518 €	1 868 €	20 419 €	25 651 €

Calculs réalisés avec



[i] Salaire complet, incluant charges sociales patronales, calculé par EY, de même que les charges sociales salariales et l'impôt sur le revenu

[ii] Salaire brut moyen selon OCDE ("Taxing Wages") sauf mention d'une autre source.

[iii] Salaire brut moyen calculé par l'office national des statistiques de Bulgarie : <http://www.nsi.bg>

[iv] Salaire brut moyen calculé par l'office national des statistiques de Chypre : www.mof.gov.cy

[v] Salaire brut moyen calculé par l'office national des statistiques de Croatie : <http://www.dzs.hr>

[vi] Salaire brut moyen calculé par l'office national des statistiques de Malte : <http://nso.gov.mt>

[vii] Salaire brut moyen calculé par l'office national des statistiques de Roumanie : <http://insse.ro>

Tableau 6 : Taux de charges et d'impôts réel, coût de 100 € de revenu net de charges et d'impôts et jours de libération sociale et fiscale (2026)

	Coût employeur [i]	Total des charges & impôts	Taux de pression fiscale et sociale	Disponible, net de charges, impôt sur le revenu & TVA	Libération sociale et fiscale 2026		Coût employeur permettant au salarié moyen de disposer de 100 € de pouvoir d'achat net de charges et d'impôts
					Jour	Rang sur 28	
Allemagne	77 591 €	41 368 €	53,3%	36 223 €	14-juil	4 /28	214 €
Autriche	80 141 €	43 290 €	54,0%	36 851 €	17-juil	2 /28	217 €
Belgique	75 046 €	40 514 €	54,0%	34 532 €	17-juil	3 /28	217 €
Bulgarie [iii]	16 907 €	6 653 €	39,3%	10 254 €	24-mai	24 /28	165 €
Chypre [iv]	34 385 €	10 922 €	31,8%	23 463 €	26-avr	27 /28	147 €
Croatie [v]	25 444 €	10 790 €	42,4%	14 654 €	04-juin	19 /28	174 €
Danemark	68 482 €	27 471 €	40,1%	41 011 €	27-mai	23 /28	167 €
Espagne	41 413 €	18 794 €	45,4%	22 620 €	15-juin	11 /28	183 €
Estonie	31 828 €	13 422 €	42,2%	18 406 €	03-juin	21 /28	173 €
Finlande	63 900 €	28 531 €	44,6%	35 369 €	12-juin	14 /28	181 €
France	65 777 €	36 545 €	55,6%	29 232 €	22-juil	1 /28	225 €
Grèce	30 689 €	13 675 €	44,6%	17 014 €	12-juin	15 /28	180 €
Hongrie	24 274 €	11 242 €	46,3%	13 032 €	19-juin	8 /28	186 €
Irlande	71 376 €	27 758 €	38,9%	43 619 €	22-mai	25 /28	164 €
Italie	46 301 €	23 400 €	50,5%	22 900 €	04-juil	5 /28	202 €
Lettonie	24 936 €	10 833 €	43,4%	14 103 €	08-juin	17 /28	177 €
Lituanie	26 213 €	11 112 €	42,4%	15 101 €	04-juin	20 /28	174 €
Luxembourg	85 277 €	36 923 €	43,3%	48 354 €	08-juin	18 /28	176 €
Malte [vi]	25 951 €	7 757 €	29,9%	18 194 €	20-avr	28 /28	143 €
Pays-Bas	80 905 €	36 981 €	45,7%	43 925 €	16-juin	9 /28	184 €
Pologne	27 552 €	12 259 €	44,5%	15 293 €	12-juin	16 /28	180 €
Portugal	27 953 €	11 769 €	42,1%	16 184 €	03-juin	22 /28	173 €
Roumanie [vii]	19 410 €	9 063 €	46,7%	10 347 €	20-juin	7 /28	188 €
Royaume-Uni	70 560 €	25 096 €	35,6%	45 463 €	10-mai	26 /28	155 €
Slovaquie	25 236 €	12 300 €	48,7%	12 935 €	27-juin	6 /28	195 €
Slovénie	32 225 €	14 558 €	45,2%	17 666 €	14-juin	12 /28	182 €
Suède	65 306 €	29 693 €	45,5%	35 613 €	15-juin	10 /28	183 €
Tchéquie	30 416 €	13 681 €	45,0%	16 735 €	14-juin	13 /28	182 €
Moyenne UE27	45 124 €	20 145 €	44,6%	24 979 €	12-juin	27 pays	181 €
Moyenne ex UE28 (avec UK)	46 070 €	20 419 €	44,3%	25 651 €	11-juin	28 pays	180 €

Calculs réalisés avec



[i] Salaire complet, incluant charges sociales patronales, calculé par EY, de même que les charges sociales salariales et l'impôt sur le revenu

[ii] Salaire brut moyen selon OCDE ("Taxing Wages") sauf mention d'une autre source.

[iii] Salaire brut moyen calculé par l'office national des statistiques de Bulgarie : <http://www.nsi.bg>

[iv] Salaire brut moyen calculé par l'office national des statistiques de Chypre : www.mof.gov.cy

[v] Salaire brut moyen calculé par l'office national des statistiques de Croatie : <http://www.dzs.hr>

[vi] Salaire brut moyen calculé par l'office national des statistiques de Malte : <http://nso.gov.mt>

[vii] Salaire brut moyen calculé par l'office national des statistiques de Roumanie : <http://insse.ro>

Tableau 7 : Jours de libération sociale et fiscale (2010-2026)

Jours de libération sociale et fiscale	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Allemagne	19/07	11/07	12/07	13/07	11/07	10/07	11/07	10/07	10/07	05/07	04/07	03/07	06/07	05/07	07/07	08/07	14/07
Autriche	10/07	23/07	16/07	23/07	25/07	25/07	19/07	18/07	18/07	19/07	18/07	19/07	18/07	15/07	12/07	14/07	17/07
Belgique	03/08	04/08	05/08	08/08	06/08	06/08	27/07	27/07	17/07	15/07	16/07	16/07	15/07	15/07	15/07	16/07	17/07
Bulgarie	25/05	18/05	18/05	18/05	18/05	18/05	18/05	21/05	23/05	24/05	24/05	24/05	24/05	24/05	24/05	24/05	24/05
Chypre	13/03	13/03	03/03	14/03	21/03	31/03	29/03	27/03	27/03	08/04	13/04	14/04	15/04	16/04	21/04	24/04	26/04
Croatie					13/06	18/06	13/06	12/06	11/06	11/06	11/06	06/06	09/06	30/05	31/05	01/06	04/06
Danemark	17/06	07/06	06/06	06/06	07/06	07/06	01/06	01/06	31/05	01/06	30/05	30/05	31/05	30/05	30/05	28/05	27/05
Espagne	16/05	19/05	23/05	12/06	12/06	07/06	08/06	08/06	08/06	08/06	08/06	09/06	07/06	08/06	10/06	14/06	15/06
Estonie	30/05	11/06	11/06	14/06	10/06	13/06	08/06	09/06	08/06	27/05	28/05	31/05	30/05	01/06	28/05	01/06	03/06
Finlande	15/06	12/06	14/06	19/06	20/06	22/06	22/06	19/06	19/06	14/06	13/06	15/06	14/06	05/06	14/06	14/06	12/06
France	26/07	26/07	26/07	26/07	28/07	29/07	29/07	29/07	27/07	19/07	19/07	19/07	17/07	17/07	17/07	18/07	22/07
Grèce	13/06	12/06	31/05	17/06	14/07	14/07	07/07	10/07	10/07	10/07	22/06	14/06	14/06	11/06	12/06	15/06	12/06
Hongrie	06/08	29/07	13/07	16/07	16/07	17/07	17/07	05/07	02/07	02/07	28/06	25/06	19/06	19/06	19/06	19/06	19/06
Irlande	27/04	10/05	11/05	24/04	28/04	28/04	30/04	26/04	26/04	26/04	17/05	20/05	14/05	15/05	16/05	22/05	22/05
Italie	18/06	01/07	03/07	10/07	30/06	02/07	02/07	08/07	08/07	08/07	08/07	07/07	05/07	03/07	03/07	30/06	04/07
Lettonie	10/06	22/06	25/06	27/06	20/06	18/06	19/06	20/06	12/06	18/06	16/06	14/06	14/06	15/06	15/06	08/06	08/06
Lituanie	16/06	19/06	18/06	18/06	18/06	10/06	13/06	20/06	19/06	20/06	27/05	27/05	29/05	29/05	27/05	02/06	04/06
Luxembourg	15/05	17/05	26/05	25/05	30/05	02/06	04/06	29/05	30/05	02/06	03/06	04/06	02/06	10/06	13/06	07/06	08/06
Malte	09/04	16/04	18/04	29/04	28/04	19/04	18/04	19/04	10/04	17/04	19/04	23/04	26/04	27/04	02/05	15/04	20/04
Pays-Bas	03/07	17/06	18/06	27/06	21/06	18/06	20/06	20/06	21/06	18/06	21/06	20/06	21/06	16/06	13/06	16/06	16/06
Pologne	09/06	07/06	08/06	12/06	14/06	14/06	14/06	14/06	15/06	15/06	12/06	12/06	10/06	06/06	08/06	10/06	12/06
Portugal	30/05	29/05	03/06	04/06	06/06	12/06	15/06	11/06	12/06	10/06	11/06	11/06	13/06	12/06	13/06	07/06	03/06
Roumanie	27/06	01/07	23/06	01/07	01/07	23/06	23/06	20/06	19/06	19/06	19/06	19/06	19/06	19/06	19/06	19/06	20/06
Royaume-Uni	13/05	17/05	12/05	13/05	12/05	09/05	09/05	09/05	08/05	08/05	08/05	11/05	14/05	09/05	01/05	08/05	10/05
Slovaquie	16/06	15/06	21/06	20/06	20/06	19/06	20/06	20/06	21/06	21/06	20/06	21/06	21/06	22/06	20/06	24/06	27/06
Slovénie	13/06	03/06	07/06	07/06	08/06	08/06	09/06	09/06	10/06	11/06	11/06	12/06	08/06	09/06	10/06	13/06	14/06
Suède	30/06	10/07	21/06	22/06	23/06	21/06	22/06	23/06	23/06	22/06	23/06	23/06	22/06	21/06	18/06	17/06	15/06
Tchéquie	14/06	10/06	18/06	19/06	19/06	19/06	19/06	20/06	21/06	22/06	23/06	09/06	07/06	08/06	10/06	13/06	14/06
Moyenne UE27	12/06	12/06	11/06	15/06	16/06	16/06	14/06	14/06	13/06	13/06	13/06	12/06	11/06	10/06	11/06	11/06	12/06
Moyenne ex UE28 (avec UK)	11/06	11/06	10/06	14/06	14/06	14/06	13/06	13/06	12/06	12/06	11/06	11/06	10/06	09/06	10/06	10/06	11/06

Calculs réalisés avec



7. DEFINITIONS ET METHODOLOGIE

Le salaire complet ou super brut

Il représente ce que donne l'employeur au salarié en échange de son travail. C'est l'addition des charges patronales, versées par l'employeur à la Sécurité sociale au nom du salarié, et du salaire brut figurant sur la feuille de paie. Une partie de cette rémunération sera dépensée en charges sociales et impôts, pour laisser un salaire disponible net d'impôts plus ou moins important selon les pays.

Le disponible net de charges et d'impôts

C'est le montant que peut dépenser le salarié, une fois que la Sécurité sociale et l'Etat sont servis, sous la forme de charges, d'impôts sur le revenu ou de TVA. Afin de faciliter les comparaisons, d'autres taxes – comme la Taxe intérieure sur la consommation de produits énergétiques (TICPE) ou les taxes sur les cigarettes ou l'alcool – ne sont pas prises en compte dans cette étude.

Le taux de socialisation et d'imposition réel

Il est calculé de la façon suivante :

$$\frac{\text{Charges sociales « patronales » et « salariales » + Impôt sur le revenu + TVA}{\text{Salaire complet}}$$

Le jour de libération sociale et fiscale

Le taux de socialisation et d'imposition réel, multiplié par 365 (le nombre de jours dans une année) permet de déterminer le jour de libération sociale et fiscale du travailleur moyen de chaque Etat membre et ainsi d'établir un calendrier de dates à partir desquelles ils peuvent jouir librement de ce qui reste de leur salaire.

Les salaires bruts

Ils sont extraits des données de l'OCDE (*Taxing Wages, Total gross earnings before taxes in national currency*) ou, à défaut, des organismes statistiques nationaux.

Les charges patronales et salariales

Les charges patronales et salariales sont calculées par EY.

L'impôt sur le revenu (IR)

Il est calculé par EY pour un salarié célibataire sans enfant.

La taxe sur la valeur ajoutée (TVA)

Dix-neuf pays membres de l'UE ont augmenté leur taux plein de TVA depuis 2009. Les plus fortes hausses ont eu lieu en Hongrie (27 % contre 20 % en 2009), au Royaume-Uni (20 % au lieu de 15 %), en Espagne (21 % au lieu de 16 %) et en Grèce (24 % au lieu de 19 %). Les seuls pays à ne pas avoir augmenté la TVA depuis 2009 sont l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, la Bulgarie, le Danemark, la Lettonie, Malte et la Suède, en plus de la Roumanie qui était montée à 24 % avant de redescendre à 19 %.

En 2024, l'Estonie a augmenté son taux plein de 20 à 22 % à partir du 1^{er} janvier et le Luxembourg est repassé de 16 à 17 %, suite à l'abandon des mesures temporaires liées à la crise de Covid-19. En 2025, la Slovaquie a augmenté son taux standard de 20 à 23 %, supprimé son taux intermédiaire à 10 % et créé un nouveau taux réduit à 19 %.

D'un point de vue statistique, il est relativement difficile de suivre les dépenses de TVA des ménages de façon régulière. D'un point de vue juridique et pratique, la TVA est payée par les entreprises, qui la collectent à l'occasion des ventes. Aussi, il existe peu de données permettant de suivre de façon rapprochée et uniforme la charge que représente la TVA pour les ménages de l'UE. Des études ponctuelles traitent de cette question, mais elles sont disponibles avec retard et des méthodologies nationales non homogènes.

Cette étude considère que 65 % du salaire net après paiement des charges salariales et de l'impôt sur le revenu est soumis à la TVA, les 35 % restant étant associés à des dépenses comme le logement, non soumises à TVA. Ce mode de calcul est probablement de nature à minorer le poste TVA, la dépense de logement étant moindre¹⁴, ce qui laisse plus de pouvoir d'achat pour les biens et services soumis à TVA¹⁵.

La TVA est calculée sur les 65 % restants, sous l'hypothèse qu'en moyenne, elle représente la moitié du taux plein en vigueur dans le pays en question. Cela aboutit, là aussi, à un calcul minorant le poste TVA. Par exemple, pour la France, la TVA représente dans l'étude 10 % du revenu disponible une fois le logement payé (soit 11,11 % du revenu disponible après TVA). Dans une analyse de 2008, Ruiz et Trannoy considéraient que la fiscalité indirecte totale représentait de l'ordre de 12,32 % du revenu disponible brut des ménages¹⁶. Des travaux plus récents considèrent que le poids effectif de la TVA dans la consommation des ménages est supérieur, autour de 13 % selon le CPO¹⁷ et de 13,4 % selon l'INSEE¹⁸. Eurostat estime qu'en 2020 la TVA représente 10 % du revenu disponible brut (RDB) d'un ménage médian, une fois déduits les prélèvements fiscaux et sociaux¹⁹.

8. QUESTIONS USUELLES

Pourquoi ne pas avoir construit l'étude sur un indicateur macroéconomique ?

L'ITEM a fait le choix de ne pas construire cette étude sur un indicateur tel que le poids des prélèvements obligatoires pour une raison méthodologique. Ce type d'indicateur macroéconomique mélange des charges et impôts sur les personnes physiques et morales liés à une multitude d'aspects (création de richesse, détention de richesse, mutation...).

Si *in fine* tous les impôts sont bel et bien supportés par des individus, à un titre ou à un autre (en tant que salarié, épargnant, consommateur...), l'emploi d'un agrégat macroéconomique rend la comparaison difficile à appréhender, faute de faire la différence entre les faits générateurs. D'où le choix d'une méthodologie allant de la fiche de paie d'un salarié moyen à son pouvoir d'achat réel.

Quel contribuable est pris en compte, avec quelles sources et quels calculs ?

Un salarié moyen, célibataire sans enfant. Les rémunérations brutes servant de base aux calculs proviennent de séries internationales de référence sur les salaires bruts moyens (OCDE *Taxing Wages*) ou d'organismes statistiques nationaux dans le cadre de pays de l'UE non membres de l'OCDE. Ces sources nationales sont systématiquement précisées dans l'étude.

Pourquoi prendre en compte les charges sociales, l'impôt sur le revenu et la TVA ?

Partant du principe que le salarié est à la fois un cotisant, un contribuable et un consommateur, la démarche intègre les charges sociales, l'impôt sur le revenu et la TVA. Le salarié moyen finance, en effet, directement ou indirectement, tous ces prélèvements obligatoires grâce à son travail.

Pourquoi ne pas faire de différence entre les charges sociales patronales et salariales ?

Les charges patronales sont prélevées à la source et payées, comme les charges salariales, par l'employeur en contrepartie du travail du salarié. Economiquement fondée, la pratique de l'institut économique Molinari est largement employée, notamment par l'OCDE dans *Taxing Wages*.

Comment garantir l'homogénéité des calculs s'agissant de taxes avec des assiettes différentes ?

Toutes les assiettes de calcul sont adaptées aux salariés moyens. Cela garantit la cohérence des résultats et la robustesse de la comparaison entre les pays de l'Union européenne.

Pourquoi un salarié moyen et non médian ?

La moyenne a l'avantage d'être un concept plus simple à appréhender que la médiane. Elle est employée par toute une série d'organismes nationaux et internationaux (notamment l'OCDE dans *Taxing Wages*). A l'échelle des 27 pays de l'UE, même des plus petits, elle est pleinement représentative.

Pourquoi prendre un célibataire sans enfant ?

Il s'agit du cas le plus représentatif. Sur les 38,5 millions de foyers recensés par l'administration fiscale en 2021, 48 % n'avaient qu'une part²⁰.

Est-ce que prendre en compte un célibataire sans enfant pénalise la France ?

Non. L'impôt sur le revenu français joue peu sur le positionnement relatif de la France vis-à-vis de l'UE. Il représente moins de 10 % de la fiscalité sur le salarié moyen, ce qui représente le poids le plus faible de l'UE. Les données d'Eurostat montrent que la pression fiscale et sociale des ménages médians est homogène, la composition ayant peu d'effets²¹. Même en divisant cet impôt par deux, pour tenir compte de dispositions particulières liées à la situation familiale ou à d'autres aspects, le salarié français resterait champion de la fiscalité de l'UE, devant l'Autrichien et le Belge. Ajoutons que la France n'est pas le seul pays où l'impôt varie selon la composition de la famille. Plusieurs pays font de même dont l'Allemagne, la Belgique, l'Espagne, l'Irlande, le Portugal avec à la clef des effets parfois supérieurs à ce que l'on peut constater en France.

Que mesure cet indicateur ?

Cette étude est un indicateur de liberté économique du salarié moyen. Elle mesure dans quelle proportion ce salarié maîtrise directement le fruit de son travail en calculant son pouvoir d'achat réel, net de charges et d'impôts dans le cadre d'un célibataire sans enfant.

Pourquoi ne pas réintégrer les prestations publiques dans le pouvoir d'achat ?

Le salarié ne contrôle pas directement les prestations publiques. Son influence sur l'utilisation de ses charges et impôts est, en effet, indirecte. Il peut tenter d'orienter la prise de décision collective, par exemple en votant ou en adhérant à un syndicat, mais cette influence est diluée : il n'a pas la possibilité de décider individuellement combien il souhaite allouer globalement au titre des services financés par les prélèvements obligatoires. De même, il n'a pas la possibilité d'imposer ses préférences en donnant la priorité à un service public ou social plutôt qu'à un autre.

Pour autant, l'étude n'élude ni l'importance de ces prestations ni leur contribution potentielle au bien-être. Nous croisons, par exemple, nos résultats avec ceux de l'UE. Ces croisements attestent qu'en dépit de l'importance des prélèvements, il n'est pas possible de montrer que la France est plus attractive en termes de bien-être. La qualité de vie semble meilleure dans plusieurs pays ayant une pression sociale et fiscale moindre. C'est le cas notamment de pays ayant une tradition sociale très proche de la nôtre comme l'Allemagne, le Danemark, les Pays-Bas ou la Suède.

Peut-on comparer les pays entre eux ?

Si chaque pays est un cas particulier, force est de constater que les comparaisons internationales sont légion : Eurostat, le FMI, l'OCDE ou le Forum économique mondial en publient régulièrement. Pour éviter tout biais, les calculs sont faits en intégrant toutes les prestations sociales obligatoires publiques (sécurité sociale...) ou privées (mutuelles, fonds de pension...). Cela permet d'avoir une comparaison la plus homogène possible, contrairement aux études se focalisant sur les seules taxes finançant les prestations sociales publiques. Ces dernières aboutissent à des résultats déséquilibrés, selon que les pays confient un rôle plus ou moins important aux opérateurs privés de protection sociale²².

9. TABLE DES INFOGRAPHIES

Calendrier 1 : Les jours de libération sociale et fiscale en Europe.....	10
Carte 1 : Taux de pression sociale et fiscale sur le salarié moyen en 2026 (en % des sommes déboursées par l'employeur).....	12
Figure 1 : Répartition des charges et impôts sur le salarié moyen en 2026	8
Figure 2 : Evolution du podium de la fiscalité sur les salariés moyens (2010-2026)	11
Figure 3 : Taux de pression sociale et fiscale sur le salarié moyen de l'UE	13
Figure 4 : Charges et impôts pour 100 € de revenu disponible en 2026	14
Figure 5 : Evolution du taux de pression sociale et fiscale pour un salarié moyen (2010-2026)	15
Figure 6 : Impact de la fiscalité sur le pouvoir d'achat du salarié moyen français en 2026	17
Figure 7 : En France, la fiscalité pénalise plus le pouvoir d'achat qu'ailleurs	18
Figure 8 : Taux de pression sociale et fiscale et solde public des pays de l'UE	19
Figure 9 : Taux de pression sociale et fiscale et dette publique des pays de l'UE	20
Figure 10 : En France, le rapport qualité/prix des retraites est mauvais	22
Figure 11 : Taux de pression sociale et fiscale et satisfaction dans la vie dans les pays de l'UE.....	24
Tableau 1 : Passage du salaire complet au pouvoir d'achat réel	16
Tableau 3 : Des pays fiscalisant moins les salariés moyens ont plus de dépenses sociales	21
Tableau 2 : Comparaison avec deux pays du nord à coût du travail et tradition sociale comparable .	21
Tableau 4 : En France, le sous-développement de la capitalisation retraite pénalise le pouvoir d'achat des salariés moyens.....	23
Tableau 5 : Salaires complets et disponibles nets de charges, d'impôt sur le revenu et TVA (2026)...	25
Tableau 6 : Taux de charges et d'impôts réel, coût de 100 € de revenu net de charges et d'impôts et jours de libération sociale et fiscale (2026).....	26
Tableau 7 : Jours de libération sociale et fiscale (2010-2026)	27

NOTES

¹ Comme l'explique Pascal Salin l'impôt « ne frappe pas ceux que l'on croit. On n'a que très rarement – si ce n'est jamais – les moyens de savoir exactement qui supporte ou paie effectivement le poids de tel ou tel impôt dans un système fiscal donné ». Salin, P. (2014). *La tyrannie fiscale*, Odile Jacob.

² Aussiloux, V., Frocrain, P., Harfi, M., Lallement, R. et Tabarly, G. (2020). *Les politiques industrielles en France - Evolutions et comparaisons internationales* (p. 260). Paris : France Stratégie. Repéré à https://www.strategie.gouv.fr/sites/strategie.gouv.fr/files/atoms/files/fs-2020-rapport-politique_industrielle-novembre.pdf

³ Debouzy, I. et Reffet-Rochas. (2022). *Travailleurs frontaliers : six profils de « navetteurs » vers la Suisse - Insee Analyses Auvergne-Rhône-Alpes - 145* (p. 4). Paris : Insee. Repéré à <https://www.insee.fr/fr/statistiques/6444379>

Debouzy, I. et Reffet-Rochas. (2022). *Travailleurs frontaliers : six profils de « navetteurs » vers la Suisse - Insee Analyses Auvergne-Rhône-Alpes - 145* (p. 4). Paris : Insee. Repéré à <https://www.insee.fr/fr/statistiques/6444379>

⁴ Banque de France, « La balance des paiements et la position extérieure de la France – Rapport annuel 2025 », Paris, 2026, p. 112, https://www.banque-france.fr/system/files/2026-07/BDP2025_web.pdf

⁵ Fuest, C., Peichl, A. et Siegloch, S. (2017). *Do Higher Corporate Taxes Reduce Wages? Micro Evidence from Germany* ([Ifo Working Papers] n° 241) (p. 86). Leibniz Institute for Economic Research at the University of Munich. Repéré à <https://www.ifo.de/DocDL/wp-2017-241-fuest-peichl-siegloch-corporate-taxes.pdf>

⁶ Palier, B. (2007). Du salaire différé aux charges sociales : les avatars du financement de la protection sociale. *Regards croisés sur l'économie*, 1(1), 174-181. doi:[10.3917/rce.001.0174](https://doi.org/10.3917/rce.001.0174)

⁸ Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques. (2025). *Les retraités et les retraites - édition 2025* (p. 257). Paris. Repéré à https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/sites/default/files/2025-07/Les%20retraités%20et%20les%20retraites%20-%20Édition%202025_0.pdf

⁹ OCDE (2026). « Pension Market in Focus Preliminary 2025 data », Paris, p. 7, https://www.oecd.org/content/dam/oecd/en/publications/support-materials/2025/11/pension-markets-in-focus-2025_361974da/PMF-Preliminary-2025-Data.pdf

¹⁰ Marques, N. (2023). *Provisionner pour économiser sans rogner les retraites, l'exemple du Sénat*, Paris, Institut économique Molinari, p. 33, <https://www.institutmolinari.org/wp-content/uploads/2023/06/etude-provisionnement-retraites-senat-2023.pdf>

¹¹ Marques, N. (2024). *Retraites, mécomptes et déficits publics* (p. 52). Paris : Institut économique Molinari. Repéré à <https://www.institutmolinari.org/wp-content/uploads/2024/06/etude-retraites-mecomptes-et-deficits-publics2024.pdf>, p. 21.

¹² Marques, N. (2023). « Le manque-à-gagner lié au sous-développement de l'épargne retraite », Paris-Bruxelles, Institut économique Molinari, p. 24, <https://www.institutmolinari.org/wp-content/uploads/2023/11/etude-epargne-retraite-2023.pdf>

¹³ Eurostat. (2025, 16 juin). Note moyenne de satisfaction par domaine, sexe, âge et niveau d'éducation atteint [ILC_PW01]. Repéré à https://ec.europa.eu/eurostat/databrowser/view/ILC_PW01/default/table

¹⁴ Selon l'INSEE, les ménages consacrent en moyenne 16,3 % de leur consommation aux dépenses de logement cf. INSEE FOCUS N°203 paru le 15/09/2020 : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/fichier/4764315/IF-203-diffusion.xlsx>

¹⁵ Selon Eurostat, en 2017 le coût du logement représentait en moyenne 21,4 % du revenu disponible des ménages dans l'UE et 18,4 % en France (enquête EU-SILC[ilc_md01], dernière mise à jour 16/07/2019 disponible via le lien http://appsso.eurostat.ec.europa.eu/nui/show.do?dataset=ilc_md01&lang=fr).

Les dépenses des ménages allouées au logement, intégrant l'approvisionnement en eau, électricité, gaz et autres combustibles représentent 24,5 % en 2016 (Dépense de consommation des ménages par fonction de

consommation, COICOP à 3 chiffres, [nama_10_co3_p3], dernière mise à jour 13/07/2018 disponible via le lien http://appsso.eurostat.ec.europa.eu/nui/show.do?dataset=nama_10_co3_p3&lang=fr).

¹⁶ Ruiz, N. et Trannoy, A. (2008). Le caractère régressif des taxes indirectes : les enseignements d'un modèle de microsimulation. *Économie et Statistique*, (413). Repéré à <https://www.insee.fr/fr/statistiques/fichier/1376872/ES413B.pdf>, p. 27.

¹⁷ Fouilleron, A. (2015). *La taxe sur la valeur ajoutée* ([Rapport particulier] n° 6) (p. 172). Repéré à <https://www.ccomptes.fr/sites/default/files/EzPublish/20151216-rapport-Fouilleron-TVA-et-depenses-publiques.pdf>, page 25, donnée au titre de 2014.

¹⁸ Calcul sur la France fait d'après Georges-Kot, S. (2015). *Impact distributif de la TVA sur le cycle de vie* ([Documents de travail] n° G2015/12). Paris : Insee. Repéré à <https://www.insee.fr/fr/statistiques/1381136> : 5,2 % de la consommation à 0 % de TVA + 1,7 % au taux super réduit de 2,1 % + 20 % au taux réduit de 5,5 % + 16,1 % au taux intermédiaire de 10 % + 53,20 % au taux normal de 20 % = 13,4 % en moyenne.

¹⁹ Eurostat. (2024). Distribution de la part du revenu brut des ménages payée au titre de la TVA par âge de la personne de référence (icw_tax_01) [Statistiques expérimentales]. doi:10.2908/ICW TAX 01

²⁰ Direction Générale des Finances Publiques. (2021, 6 décembre). Annuaire statistique 2019 de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP). Repéré à <https://static.data.gouv.fr/resources/annuaire-statistique/20211206-152555/annuaire-statistique-2019.zip>, tableaux par 14 et 18.

²¹ Eurostat. (2024). Distribution of direct and indirect taxes paid by households as a percentage of their gross income by household type (icw_tax_08) [Experimental statistics]. doi:10.2908/ICW TAX 08

²² L'étude *Taxing wages* de l'OCDE n'est pas suffisante lorsqu'il s'agit de comparer coût du travail et pouvoir d'achat pour deux raisons. D'une part, certaines taxes sont omises, tel le versement transport représentant jusqu'à plus de 3 % des salaires bruts en Ile-de-France. D'autre part, certaines cotisations obligatoires ne sont pas prises en compte par l'OCDE, au motif qu'elles financeraient des prestations produites par des acteurs privés, assureurs santé ou retraite. Le choix méthodologique de l'OCDE pose problème lorsqu'on veut comparer le coût du travail d'un pays à un autre, *Taxing wages* faisant apparaître des coûts du travail artificiellement faibles et des pouvoir d'achat artificiellement élevés dans certains pays, tels que les Pays-Bas pour lesquels l'OCDE n'intègre pas dans ses calculs ni les cotisations obligatoires aux assurance santé privées, ni les cotisations obligatoires aux fonds de pension.

SUR LES AUTEURS

Nicolas Marques est Directeur général de l'Institut économique Molinari. Diplômé en gestion (EM Lyon) et Docteur en économie (Université d'Aix Marseille), il a enseigné l'économie puis a été en charge de la création et de la commercialisation de produits d'épargne dans de grands groupes bancaires français. Il publie fréquemment des chroniques pour *Capital*, *L'Opinion*, *L'Express* et *Le Point*. Contact : nicolas@institutmolinari.org

Cécile Philippe est Présidente de l'Institut économique Molinari. Docteure en économie (Université Paris-Dauphine), elle a créé l'IEM en 2004 à Bruxelles puis Paris. Elle est l'auteur de *C'est trop tard pour la terre* (Éditions JC Lattès) et de *Trop tard pour la France ? Osons remettre l'État à sa place* (Éditions Les Belles Lettres) et a participé à l'ouvrage collectif *50 Matinales pour réveiller la France* (Éditions les Belles Lettres). Elle publie régulièrement des chroniques dans les *Echos*. Contact : cecile@institutmolinari.org

James Rogers est consultant et chercheur associé à l'Institut économique Molinari.

PUBLICATIONS RECENTES DE L'IEM

Philippe C., Marques, N. et Rogers, J. (2025). *La pression sociale et fiscale réelle du salarié moyen au sein de l'UE*, 16^{ème} édition, juillet, 40 pages.

Snowdon, C. (2025). *Indicateur 2025 des Etats-moralisateurs*, 6^{ème} édition, octobre, 52 pages.

Marques, N. et Philippe C. (2025). *Relancer l'innovation en Europe en développant l'épargne et les capitaux longs*, mai, 30 pages.

Sapy, G. (2025). *Pourquoi la France doit absolument pérenniser son choix historique de l'énergie nucléaire*, décembre, 20 pages.

Marques, N. (2025). *Provisionner les retraites des fonctionnaires pour restaurer les finances publiques*, janvier, 36 pages.

Marques, N. (2024). *Le mythe d'une agriculture française assistée et grande gagnante de la PAC*, juillet, 26 pages.

Marques, N. (2024). *Retraites, mécomptes et déficits publics*, juin, 52 pages.

Marques, N. (2023). *Le manque-à-gagner lié au sous-développement de l'épargne retraite*, décembre, 24 pages.

Bentata, P (2023). *Education, la France encore en retard. Evaluation de l'efficacité du système d'éducation et de formation en France*, décembre, 24 pages.

Marques, N. (2023). *Provisionner pour économiser sans rogner les retraites, l'exemple du Sénat*, juin, 33 pages.

Marques, N. et Portuese, A. (2023). *Télécoms et innovation, donner la priorité à la création de richesse plutôt qu'à la redistribution*, avril, 60 pages.

Philippe, C., (2023). *Le point sur le Covid et ses possibles impacts économiques durables*, février, 13 pages.

Institut économique Molinari

Des idées pour un avenir prospère

www.institutmolinari.org

ISBN 978-2-931091-34-0